

UNCTAD/EDM/Misc.198

L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale: Opportunités et défis

Francesco Abbate

Ce rapport a été préparé et présenté au cours d'un atelier de travail, à Tunis le 25-26 septembre 2001, au sujet des défis auxquels la Tunisie doit faire face pour s'intégrer dans l'économie mondiale, tout en poursuivant un développement humain durable. L'atelier a été organisé par le programme global CNUCED/PNUD. Les participants à cet atelier comprenaient le Ministre des Affaires Etrangères, des acteurs clés de plusieurs ministères, et des représentants du secteur privé, du secteur académique et de la société civile.

L'auteur est seul responsable des opinions exprimées dans ce rapport.

www.globalprogramme.org/tunisie



NATIONS UNIES
Genève, 2002

PRÉFACE

Le présent rapport de synthèse a été préparé dans le cadre du programme global CNUCED/PNUD intitulé « Mondialisation, libéralisation et développement humain durable ». Il a été rédigé par Francesco Abbate, consultant international, sur la base de trois études thématiques élaborées par des experts tunisiens, à savoir :

- Tahar Ben Marzouka, « Développement commercial : facteur d'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale »;
- Fayçal Lakhoua, « L'IDE en Tunisie : évolution, impact et ouverture »;
- Ali Sanaa, « Mondialisation et libéralisation : retombées sociales et adaptation au nouveau contexte ».

Des contributions essentielles ont été données par Charles-Albert Michalet (investissement direct étranger) et Francesca Castellani (libéralisation des mouvements de capitaux). L'apport de Nazha Benabbes Taarji (CNUCED) à la conception de ce rapport et au suivi des études des experts et celui de Nancy Bakkour (PNUD, Tunis) à la logistique, à la coordination du travail et à la liaison avec les autorités tunisiennes ont également été des plus précieux.

L'auteur tient à remercier le Comité de pilotage tunisien, présidé par Moncef Baati, du Ministère des affaires étrangères, pour ses commentaires et suggestions très utiles et pour son soutien et ses encouragements.

Alors que l'auteur a librement puisé dans les trois études thématiques et les autres contributions et suggestions susmentionnées, il est seul responsable des opinions exprimées dans ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	9
Chapitre I. – Le contexte : réalisations récentes et défis futurs	17
A. Les acquis	17
B. Les défis	21
Chapitre II. – Les politiques commerciales	25
A. Les performances en matière d'exportations	25
B. La libéralisation du commerce	26
C. La promotion des exportations	28
D. L'environnement des affaires	29
E. Les options en matière de politiques commerciales	33
Chapitre III. – Les investissements directs étrangers	39
A. Le paradoxe de l'attractivité tunisienne	39
B. Les préalables de l'attractivité	40
C. Comment améliorer l'attractivité	45
D. L'exploration de nouvelles voies	47
Chapitre IV. – La libéralisation des mouvements de capitaux	51
A. Coûts et bénéfices	51
B. Le cas de la Tunisie	53
Chapitre V. – Les effets sociaux de la mondialisation et de la libéralisation	57
A. Effets sur l'emploi	57
B. Mondialisation, éducation et formation	59
C. Lutte contre la pauvreté	63
Chapitre VI. – Conclusions	67
A. Les liens	67
B. Les thèmes récurrents	68
C. Propositions d'action	70
Références	75
Tableaux	77

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADR	American Depository Receipts
AMF	Arrangement multifibres
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
API	Agence de promotion de l'industrie
BIT	Bureau international du Travail
BOT	Build Operate Transfer
BVMT	Bourse des valeurs mobilières tunisienne
CAD	Conception assistée par ordinateur
CAM	Fabrication assistée par ordinateur
CEPEX	Centre de promotion des exportations
CETTEX	Centre technique du textile
CFL	Construction fonctionnement livraison
CGC	Caisse générale de compensation
CMF	Conseil du marché financier
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAMEX	Fonds pour l'accès au marché extérieur
FIAP	Fonds d'insertion et d'adaptation professionnelles
FIAS	Foreign Investment Advisory Service
FIPA	Foreign Investment Promotion Agency
FMI	Fonds monétaire international
GDR	Global Depository Receipts
IACE	Institut arabe des chefs d'entreprise
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indicateur du développement humain
LIBOR	London Inter-Bank Offered Rate
MANFORME	(programme national de) Mise à niveau de la formation professionnelle et de l'emploi
NPI	Nouveaux pays industrialisés
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRONAFOC	Programme national de formation continue
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USAID	United States Agency for International Development

SOMMAIRE

Les acquis. Le présent rapport concerne les interactions récentes et futures entre l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale, la croissance économique et la performance en matière de développement humain durable. La Tunisie a atteint des résultats remarquables dans ces trois sphères. Au cours des années 90, le pays a augmenté ses exportations de 5,1 % par an, ce qui a entraîné une croissance rapide du produit intérieur brut (PIB) de 4,6 %. Avec une diminution significative du taux de croissance de la population, cette situation se traduit par une amélioration marquée des revenus par habitant et une réduction de la pauvreté, bien que le taux de chômage soit resté très élevé.

Cette brillante performance ressort mieux en comparaison de celle d'autres pays à niveau de revenus similaires : la Tunisie a enregistré la plus forte progression en termes d'indicateur du développement humain (IDH) du PNUD au cours de la période 1980-1999. De plus, 1 % de la population seulement vit avec moins de 1 dollar des États-Unis par jour, comparé à 25 % en El Salvador et 28 % en Thaïlande. La répartition des revenus en Tunisie est également moins inégale que dans la plupart des pays du même groupe. Toutefois, malgré cette performance, le classement de la Tunisie en termes d'IDH (102^e sur 174 pays, avant-dernier parmi les pays comparables) est plutôt décevant, à cause du très fort pourcentage d'analphabétisme des adultes.

L'un des facteurs fondamentaux de la réussite des politiques de développement de la Tunisie a été sa stabilité macroéconomique réalisée par des politiques monétaires et fiscales prudentes et par le maintien du taux de change effectif réel. Depuis la fin des années 80, la Tunisie a poursuivi une libéralisation graduelle du commerce et des mouvements de capitaux, ayant pour résultat une intégration croissante dans l'économie mondiale.

Les politiques commerciales. L'économie tunisienne passe par une période cruciale de transition marquée par deux événements décisifs dans le domaine de la libéralisation des échanges : la mise en œuvre de l'Accord d'association avec l'Union européenne (UE) et le démantèlement de l'Arrangement multifibres (AMF). La question qui est souvent soulevée par les partenaires de la Tunisie est de savoir si le contenu actuel, la portée et la vitesse d'exécution de son programme de réformes sont à la mesure des défis futurs.

La structure actuelle des exportations pose déjà un certain nombre de problèmes. Les exportations de produits manufacturiers sont lourdement concentrées sur le textile et l'habillement. Avec le démantèlement de l'AMF, la Tunisie sera confrontée à une concurrence plus dure sur les marchés de l'UE, surtout en provenance de l'Asie et de l'Europe de l'Est, avec des coûts de main-d'œuvre plus bas et/ou une productivité plus forte. Ce risque est spécialement élevé vu l'extrême degré de dépendance vis-à-vis de l'UE qui achète 96 % des exportations de textile-habillement de la Tunisie. De plus, la plupart de

ces exportations proviennent de la sous-traitance, une activité vulnérable et de valeur ajoutée très limitée. Le rôle de l'État sera déterminant pour diminuer le rôle de la sous-traitance en encourageant des améliorations importantes dans les domaines de la création, la gestion et la commercialisation. Ces modifications requerront une mise à niveau massive des qualifications, à travers la formation. Le gouvernement pourra également stimuler la transition de la sous-traitance vers des partenariats avec des investisseurs étrangers. Par la même occasion, les producteurs nationaux, surtout les PME, dans le textile et dans les autres secteurs d'exportation, auront besoin de se grouper pour exploiter les économies d'échelle, à travers des programmes conjoints de formation et de commercialisation et la création de districts industriels.

La structure actuelle des exportations présente toutefois quelques points positifs. Il existe un certain nombre de nouveaux produits à l'exportation en croissance rapide, tels que les faisceaux de câble, des composants électroniques, certains produits en matière plastique, les huiles essentielles, les détergents. Leur part dans les exportations de biens reste encore, toutefois, très modeste. Ces produits prometteurs et particulièrement ceux à fort contenu technologique nécessitent pour leur développement des actions vigoureuses en matière d'investissement physique et humain, de maîtrise technologique, de recherche et de développement, d'amélioration de la gestion au niveau de l'entreprise et de commercialisation.

L'Accord d'association avec l'UE est censé générer de grands bénéfices pour l'économie tunisienne, notamment des gains en bien-être statiques, suite à l'élimination des distorsions issues du protectionnisme, des gains en bien-être dynamiques, c'est-à-dire une efficacité accrue dans le commerce avec l'UE résultant de l'harmonisation de la réglementation sanitaire et technique ainsi que de la modernisation des finances, des communications et du transport. L'Accord devrait aussi améliorer le cadre des politiques propices aux investisseurs nationaux et étrangers, en assurant l'accès aux marchés européens pour les exportations tunisiennes et en renforçant la crédibilité de l'engagement de la Tunisie aux réformes économiques.

L'Accord d'association implique aussi des coûts de transition qui sont toutefois considérés comme étant inférieurs aux bénéfices attendus, et qui seront partiellement compensés par une assistance financière de l'UE. Ces coûts concernent la perte des droits d'importation, qui devrait atteindre 1,3 % du PIB en 2008; la perte de production dans les secteurs de substitution aux importations, confrontés à une plus grande concurrence des exportateurs européens. Il y aura aussi des coûts, en termes de bien-être économique, associés à l'effet de « détournement » des échanges, dans la mesure où la Tunisie détournera ses importations de pays tiers plus compétitifs vers des fournisseurs européens à plus haut coût. Ces pertes peuvent être limitées par des réductions tarifaires graduelles de toutes sources ainsi que par une plus grande intégration commerciale avec les pays maghrébins et arabes.

Le défi pour la Tunisie est d'intégrer ces accords commerciaux dans une stratégie de développement qui doit englober un certain nombre de mesures complémentaires dans les domaines économiques et sociaux. La libéralisation commerciale est une condition nécessaire pour le développement de la Tunisie, mais elle n'est pas une panacée.

Parmi les mesures complémentaires, les politiques de promotion des exportations, malgré les progrès récents, doivent être ciblées par une meilleure coordination et communication entre toutes les parties impliquées, une amélioration de la qualité et de l'efficacité des services fournis, un renforcement des programmes spécifiques aux PME, une amélioration de la disponibilité et des termes de financement des exportations et du système d'assurance-crédit à l'exportation, y compris la couverture du risque de change.

Les performances en matière d'exportations sont également affectées par l'environnement des affaires, qui influence aussi la production destinée au marché intérieur et

l'investissement, tant étranger que national. L'environnement des affaires est déterminé par un certain nombre de facteurs, allant de l'efficacité et l'efficacite de l'administration publique (y compris la bonne marche des procédures commerciales) à la qualité de l'infrastructure et des services liés à l'exportation, au développement technologique, au coût du capital et à celui de la main-d'œuvre. D'autres facteurs pertinents sont la flexibilité du marché du travail et les qualifications de la main-d'œuvre. Tous ces éléments contribuent à former la compétitivité internationale du pays.

Malheureusement, la facilitation du commerce n'a pas avancé aussi vite que sa libéralisation. Des goulots d'étranglement au niveau de la douane, de l'administration portuaire et du contrôle de qualité occasionnent d'importants coûts de transaction. Il faut toutefois souligner que les autorités tunisiennes ont pris récemment des mesures de facilitation des échanges, portant l'institution de la liasse unique et du système intégré de traitement automatisé des formalités de commerce extérieur (TRADENET). Des mesures complémentaires sont nécessaires pour résoudre les problèmes créés par le contrôle technique. Les problèmes liés à la lenteur des procédures douanières sont aggravés par le coût élevé des services monopolistes dans la manutention portuaire et une concurrence imparfaite au niveau du transport. Ces distorsions annulent l'avantage comparatif de la proximité de la Tunisie vis-à-vis des marchés européens.

L'un des problèmes majeurs touchant aux performances de la plupart des entreprises tunisiennes, surtout les PME, est le manque de financement à moyen et long terme à des taux raisonnables. Les prêts bancaires sont en fait disponibles seulement pour les grandes entreprises bien connues ou les PME qui ont des garanties solides. La plupart des PME doivent faire face à des taux d'intérêt réel de 7 à 8 %. L'accélération de la réforme du secteur bancaire et l'introduction d'une réelle concurrence par la privatisation et l'établissement de banques étrangères semblent déterminantes pour réduire ces taux.

Malgré le manque de données actualisées sur le différentiel de productivité, il paraît que l'avantage comparatif de la Tunisie, basé sur une main-d'œuvre bon marché, a été maintenu vis-à-vis de ses concurrents méditerranéens, mais qu'il est de plus en plus érodé par rapport aux nouveaux pays industrialisés asiatiques, à la Chine et à l'Inde, et aux PECO. Les efforts d'amélioration de la compétitivité-coût devraient se poursuivre par l'augmentation de la productivité du travail à travers le développement des compétences et la modernisation des procédés technologiques.

Il faut aussi souligner que la fixation des salaires en Tunisie se fait périodiquement au cours de négociations sectorielles encadrées par l'État; elle est marquée par une forte centralisation et une quasi-uniformisation ne tenant pas compte de la réalité et de la capacité de chaque entreprise ni de la relation entre rémunération et productivité. L'entrée de la Tunisie en concurrence avec des pays émergents où le coût du travail est moins élevé implique des réformes profondes dans ce domaine.

Alors que le coût du travail représente un facteur clef de compétitivité, d'autres facteurs aussi importants sont mentionnés pour expliquer les performances des pays en matière d'exportations et d'investissements étrangers. Il s'agit de facteurs qui influent sur la compétitivité hors prix, tels que la qualité, la création, l'innovation, la maîtrise des circuits de commercialisation et les délais de livraison.

L'importance du facteur technologique dans la détermination du succès à l'exportation souligne l'opportunité de l'intervention de l'État pour soutenir les efforts des industries qui ne sont pas encore dotées des moyens leur permettant de faire face à la concurrence. D'où l'importance accordée par le programme de mise à niveau aux stratégies et pratiques d'utilisation des technologies, et à la recherche-développement. Dans ses premières étapes, le programme fut perçu comme favorisant les grandes entreprises et les investissements matériels. Cependant, l'évolution du montant des investissements dénote une orientation de plus en plus confirmée du programme vers les PME et les investissements

immatériels. En outre, le programme a été récemment révisé pour renforcer ces tendances. Toutefois, les entreprises concernées par le programme de mise à niveau ne semblent pas accorder à la formation la place qu'elle mérite.

La promotion des exportations de services (hors tourisme) a été négligée par rapport aux efforts gouvernementaux en matière d'exportations de biens. Il s'agit d'un domaine nouveau, peu exploité et pourtant très prometteur. Il faut le développer, non seulement en raison de sa contribution aux gains en devises mais aussi à cause de ses effets positifs sur l'emploi qualifié. Le développement des services à l'exportation sur le critère de compétitivité par les coûts uniquement n'est pas viable pour la Tunisie; les efforts doivent être axés sur la promotion de la qualité et sur la valorisation d'un rapport qualité/prix, sur le développement d'une image de marque d'exportateur de services et sur l'accumulation du capital humain. Par ailleurs, le développement du secteur des services pour le marché local constitue le meilleur gage de réussite à l'exportation. Pour améliorer l'efficacité de l'économie tunisienne, il est indispensable de mettre en place une réforme et une libéralisation du secteur des services dans son ensemble. Ainsi, il faut développer la concurrence nationale et étrangère pour augmenter la production et améliorer la qualité des services.

Le choix des services offrant des opportunités rapides d'exportation doit se concentrer sur des secteurs porteurs et innovants à forte valeur ajoutée tels que les services informatiques, d'ingénierie, comptables, d'audit et de conseil en gestion, la publication et l'édition, les services d'éducation, le secteur de gestion des services publics et les services de santé. La mise en œuvre de cette stratégie permettrait, à moyen terme, une forte réduction de la vulnérabilité de la Tunisie par rapport aux fluctuations de la demande de services touristiques.

Les investissements directs étrangers (IDE). Au cours des 15 dernières années, les politiques des autorités tunisiennes en matière d'IDE ont radicalement changé. Ce retournement s'est traduit en avantages fiscaux et financiers généreux et en une libéralisation importante du régime des IDE. Il apparaît que l'économie tunisienne semble remplir la plus grande partie des conditions nécessaires pour figurer sur la liste sélective des investisseurs étrangers. Pourtant, c'est loin d'être le cas. Les meilleures performances des IDE notées durant les dernières années s'expliquent presque entièrement par des opérations importantes de privatisation. Il apparaît aussi que l'IDE, hors énergie et privatisations, est faible. C'est pourquoi il est possible de parler d'un paradoxe pour désigner l'écart entre, d'une part, l'effort de promotion, son ancienneté, son renforcement constant à travers l'adoption d'une loi sur l'investissement et la création de la FIPA et, d'autre part, le montant actuel des IDE qui, bien qu'en forte hausse par rapport au début des années 90, reste largement en deçà des potentialités du pays.

Parmi les causes qui pourraient expliquer cette performance, deux sont à considérer : la gradation du programme de privatisations et l'épuisement du modèle offshore. La réalisation d'un programme massif de privatisations est un exemple de mesures qui sont accueillies comme les signes d'une volonté gouvernementale de favoriser le développement de l'économie de marché et donc d'une attitude favorable aux IDE. Malgré l'accélération récente du programme de privatisations, l'État tunisien est encore très présent dans les activités productives. En ce qui concerne le modèle d'attractivité offshore, il ne fonctionne que dans le cadre d'implantations de firmes qui suivent une stratégie de minimisation des coûts. Dans cette perspective, il n'est pas sûr que le territoire tunisien présente des avantages de localisation dont l'attractivité est absolue, surtout si on considère les coûts de la main-d'œuvre et des services. Par ailleurs, les motivations des firmes européennes pour adopter une stratégie de minimisation des coûts sont plus faibles que celles des firmes nord-américaines ou japonaises.

Parmi les facteurs qui découragent les IDE, il faut mentionner le poids de la bureaucratie. Malgré les progrès importants réalisés avec la création du guichet unique, le processus de démarrage et de demande d'accès aux incitations implique encore souvent une « verticalisation » des démarches entre plusieurs ministères. De plus, au niveau des bu-

reaux décentralisés hors de la capitale, les rapports avec l'administration sont moins faciles. En particulier, les investisseurs se plaignent du manque d'informations fiables et facilement disponibles fournies par les agents administratifs. Le manque de flexibilité de l'emploi constitue un autre aspect important de dissuasion.

Pour accroître l'attractivité de la Tunisie pour les projets d'IDE, on pourrait considérer des mesures telles que la préparation d'une liste négative des activités qui ne sont pas accessibles aux investisseurs étrangers et l'obtention plus facile des autorisations sectorielles. Une action plus efficace de promotion est aussi nécessaire pour tirer un meilleur parti des avantages de localisation du pays. La FIPA a besoin d'un personnel plus nombreux et plus qualifié mais elle n'a pas actuellement les moyens (en termes financiers et de statut) de relever ce défi. L'Irlande dépense 4 dollars par habitant pour la mobilisation d'IDE. En Tunisie, pour atteindre le même ratio, il faudrait multiplier par cinq le budget de la FIPA. Elle devrait aussi améliorer son programme de renforcement de l'image de la Tunisie comme pays d'accueil pour les IDE. Il revient encore à la FIPA de suivre ses anciens clients étrangers en assurant un « service après vente » et, si possible, en les incitant à se lancer dans de nouvelles activités plus riches en valeur ajoutée locale.

L'exploration de nouvelles voies dans la politique de promotion des IDE peut s'orienter dans trois directions, qui sont très complémentaires mais exigent une nouvelle définition des priorités. La première serait une relance du partenariat, la deuxième le ciblage des investisseurs globaux, et la dernière consiste à promouvoir les BOT.

La libéralisation des mouvements de capitaux. Malgré l'ouverture croissante aux IDE et les mesures introduites récemment pour stimuler les investissements de portefeuille étrangers, la libéralisation du compte capital a progressé plus lentement que la libéralisation du commerce. Contrairement à d'autres pays qui ont rapidement libéralisé leurs opérations de compte capital et, plus tard, introduit des mesures comme le contrôle des capitaux pour contenir le risque, la Tunisie a opté pour une approche plus circonspecte qui a protégé l'économie des effets négatifs réels des perturbations financières exogènes. Toutefois, la gradation a également limité les bénéfices occasionnés par une plus grande intégration financière et par une intermédiation plus efficace.

Les autorités tunisiennes ont pertinemment envisagé la libéralisation totale du compte capital comme dernière étape du processus, étant donné le besoin préalable de renforcement du secteur bancaire, le développement des marchés financiers nationaux et les progrès de la libéralisation des prix et des échanges. Cependant, une question centrale se pose, à savoir si le rythme des réformes peut s'accélérer eu égard à : 1) la restructuration du secteur bancaire et des sociétés d'assurance et au programme de privatisation; et 2) des actions spécifiques pour augmenter les flux de portefeuille étrangers, telles que autoriser une participation étrangère au capital social des entreprises nationales au-delà de la limite actuelle de 50 %, introduire certains titres tunisiens sur des bourses étrangères, encourager l'établissement de fonds-pays ou améliorer la transparence au niveau de la Bourse. Étant donné le rôle marginal actuellement joué par l'investissement de portefeuille dans le financement extérieur de l'économie tunisienne, il y a largement place pour une augmentation de ces flux, avant même la réalisation complète des réformes complémentaires, sans mettre en danger la stabilité financière. D'autre part, les contrôles en place aujourd'hui sur les opérations interbancaires, représentant la composante la plus volatile des flux financiers, sont justifiés.

Les répercussions sociales. Durant la décennie écoulée, la Tunisie a pu freiner la progression du taux de chômage en dépit d'un accroissement supérieur à 3 % de sa population active et des effets négatifs à court terme de la restructuration d'entreprises publiques et privées. Toutefois, le maintien du chômage au niveau très élevé de 16 % constitue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics.

L'ouverture de l'économie tunisienne au marché européen et international aura inévitablement d'importantes répercussions sociales. L'élimination progressive des distorsions liées au protectionnisme, en Tunisie, en Europe et dans le monde, devrait contribuer à long terme à une croissance économique rapide avec des retombées positives importantes sur l'emploi. En revanche, la concurrence accrue que connaîtra la Tunisie sur le marché local et international est de nature à avoir des répercussions négatives à court et moyen terme sur l'activité des entreprises qui n'arriveraient pas à s'adapter au nouveau contexte et par conséquent sur l'emploi et le niveau de vie des populations. Les tensions sur le marché du travail seront toutefois atténuées à court terme en raison de la progressivité de la mise en œuvre des accords commerciaux. L'ampleur des retombées négatives et positives dépendra en fin de compte du volume et de la qualité des investissements nationaux et étrangers, des performances en matière de mise à niveau des entreprises, de la flexibilité du marché du travail, des progrès du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et de la qualité de l'infrastructure et des services offerts par les institutions du secteur public.

La poursuite des réformes destinées à améliorer l'environnement de l'entreprise devrait permettre à celle-ci de s'adapter aux nouvelles exigences. L'action devrait porter sur la réforme de la législation du travail et de la sécurité sociale ainsi que sur les modalités de fixation des salaires, sans pour autant fragiliser la cohésion sociale. Les règles en matière de recrutement et de licenciement restent, malgré les modifications apportées, trop restrictives, nuisibles à l'emploi et entravent la mobilité dans un contexte qui sera marqué par des pertes d'emplois dans les secteurs en déclin et des gains dans les secteurs en expansion et donc par une nécessaire mobilité intersectorielle. À ce propos, le gouvernement pourrait améliorer les indemnités de licenciement en les intégrant dans un système collectif de mise en commun des risques et des charges.

En vue de parvenir à une intégration réussie, la poursuite de la réforme du système de la formation et de l'éducation occupe une place centrale. Le niveau de qualification de la population active encore insuffisant requiert une action d'envergure nécessitant le renforcement du dispositif de la formation sur les plans qualitatif et quantitatif afin de satisfaire les besoins du marché local du travail en mutation et d'occuper éventuellement une place sur le marché international du travail dont les besoins s'avèrent aujourd'hui importants. Dans ce domaine, les suggestions portent notamment sur le développement du secteur privé, la promotion de l'apprentissage en alternance au profit des jeunes déscolarisés, le renforcement du partenariat entre le secteur de la formation et le monde productif, la réforme du système de la ristourne sur la taxe de la formation professionnelle, le ciblage des spécialisations dans des domaines tels que l'informatique, les télécommunications et les services d'exportation, la promotion de la formation continue.

Malgré les résultats encourageants de la réforme du système éducatif, la Tunisie devra affronter un autre défi majeur : le taux très élevé d'analphabétisme (31 % des adultes ne savent ni lire ni écrire) ainsi que le nombre important d'actifs analphabètes ou de niveau primaire. Ces écarts inquiétants en matière d'éducation requièrent des mesures visant une expansion massive de l'éducation de base pour la population active, surtout en facilitant l'accès à l'éducation aux populations défavorisées. La poursuite de la restructuration de l'enseignement supérieur constituera également un défi important à relever. Il s'agira dans ce secteur, outre les impératifs liés à l'amélioration de la qualité, de s'engager dans une voie permettant le renforcement des filières techniques et technologiques pour corriger le décalage entre l'université et le monde du travail.

La multiplicité des instruments de promotion sociale témoigne de la volonté des pouvoirs publics de contenir la pauvreté et de faire face aux répercussions négatives à court terme de l'ouverture de l'économie sur les conditions de vie des populations. Cela a permis à la Tunisie de réaliser, dans un contexte de défis, des performances appréciables dans ce

domaine. Toutefois, pour atteindre un impact plus important des divers programmes mis en place, il est nécessaire de : 1) assurer une coordination plus efficace et une harmonisation des principes et des règles de fonctionnement; 2) faciliter la participation active des populations et des ONG à l'identification des besoins, la conception des projets, leur exécution et leur suivi; 3) renforcer les programmes de développement régional au profit des régions les moins défavorisées et en direction des groupes les plus vulnérables dont l'insertion par l'économie s'avère difficile.

Les thèmes récurrents. La nécessité de mettre en œuvre plus rapidement des réformes de deuxième génération apparaît comme un des thèmes récurrents du présent rapport. Il s'agit de l'ensemble des mesures nécessaires pour permettre au pays de fonctionner plus efficacement dans l'économie mondialisée, atteignant ainsi une croissance de haute qualité et durable. Les questions de deuxième génération tournent autour de l'amélioration des fonctions administratives, légales et réglementaires de l'État, concernant les encouragements et les actions requis pour promouvoir le développement du secteur privé et pour développer la capacité institutionnelle à mettre en œuvre des réformes. En outre, une des leçons les plus nettes qui émerge de l'expérience mondiale est que les objectifs sociaux clés, telle la réduction de la pauvreté, doivent être considérés comme l'élément prépondérant de ces réformes qui doivent également traiter de la question très importante de la construction du consensus dans une société.

Un autre thème qui revient régulièrement dans le présent rapport est celui de la promotion de l'investissement immatériel, à savoir la mise en valeur du capital humain en tant que facteur de compétitivité. À ce propos, on a souligné que la maîtrise de l'outil informatique et l'apprentissage à vie sont indispensables à un développement humain durable dans un contexte compétitif basé sur les connaissances.

CHAPITRE I - LE CONTEXTE : RÉALISATIONS RÉCENTES ET DÉFIS FUTURS

Le présent rapport concerne les interactions récentes et futures entre l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale, sa croissance économique et sa performance en matière de développement humain durable (DHD). La prémisse de cette analyse est que les politiques spécifiques à chacun de ces domaines ne peuvent être formulées séparément et mises en œuvre de manière isolée. L'ouverture à l'économie internationale et la libéralisation offrent de grandes possibilités de développement économique et constituent un excellent moyen d'encourager la croissance. Les politiques liées à la croissance renforcent la confiance internationale et donnent à la population des motifs d'espérer que l'avenir sera porteur de prospérité. Le double processus de libéralisation et de mondialisation a des implications très importantes pour le développement humain, principalement en ce qui concerne les opportunités de travail, les revenus, l'éducation et la santé. Le DHD comprend les aspects mentionnés ci-dessus et d'autres qui sont liés à la possibilité offerte aux personnes de choisir ce qui peut optimiser leur potentiel. Le DHD est l'objectif ultime du développement, et la croissance est un moyen d'y parvenir.

Le DHD est aussi essentiel au développement économique et à l'insertion du pays dans l'économie mondiale et il permet à la société tout entière de bénéficier de cette ouverture. L'égalité entre les sexes est une caractéristique fondamentale du DHD. Si les femmes en sont exclues, le processus de développement ne peut être que fragile et déséquilibré. Le DHD inclut aussi un traitement équitable entre les générations actuelles et les générations futures. Dans ce cadre, les politiques économiques, budgétaires, commerciales et autres sont formulées et mises en œuvre afin de réaliser un développement économique durable. Il convient toutefois de noter les risques que ces politiques peuvent avoir sur le DHD. Si elles ne sont pas bien gérées, elles pourraient aggraver la pauvreté, l'inégalité des revenus et les disparités entre hommes et femmes¹.

A. LES ACQUIS

La Tunisie a atteint des performances remarquables dans les domaines de l'intégration dans l'économie mondiale, de la croissance et du DHD. Au cours des années 90, le pays a augmenté ses exportations de 5,1 % par an, ce qui a entraîné une croissance rapide du PIB de 4,6 %. Jointe à une diminution significative du taux de croissance de la population, cette croissance s'est traduite par une amélioration marquée des revenus par habitant et une réduction de la pauvreté. Ces réalisations ont pu réussir grâce à l'action conjointe d'une gestion macroéconomique, d'une libéralisation commerciale graduelle et de bonnes politiques sociales.

Cette brillante performance ressort mieux en comparaison de celle d'autres pays en développement à revenus similaires, c'est-à-dire ayant un PIB par habitant d'environ

2 000 dollars : Colombie, République dominicaine, El Salvador, Jamaïque, Thaïlande. Ce groupe comprend des économies plutôt importantes (Colombie et Thaïlande) ainsi que de plus petites (République dominicaine, El Salvador, Jamaïque). Contrairement à la Tunisie, les grands pays du groupe ont beaucoup compté sur les marchés financiers internationaux.

La comparaison internationale, objet des tableaux 1 et 2, conduit aux conclusions suivantes :

1. Au cours de la dernière décennie, la croissance des exportations tunisiennes a été importante, mais moins importante que celle d'El Salvador, de la Thaïlande et de la République dominicaine. En 1999, les exportations ont atteint 42 % du PIB, un classement qui place la Tunisie troisième, derrière la Jamaïque (dont l'économie, beaucoup plus petite, est dominée par les échanges internationaux) et la Thaïlande, l'un des tigres de l'Asie de l'Est.
2. C'est en Tunisie que l'on note la plus petite différence entre l'augmentation des exportations (5,1 %) et la croissance du PIB (4,6 %) par rapport aux autres pays du groupe, à l'exception de la Jamaïque. Deux interprétations sont possibles. D'abord, l'ouverture de l'économie tunisienne s'est développée au cours des années 90, au fur et à mesure que les exportations ont augmenté plus rapidement que le PIB. Toutefois, la vitesse de l'intégration a été plus lente que celle des pays semblables. Alternativement, on peut en déduire que la Tunisie a pu accélérer sa croissance à travers la libéralisation commerciale beaucoup mieux que d'autres pays. L'intégration économique internationale a fait partie d'une stratégie de développement, sans s'y substituer. Une ouverture accrue, en fait, n'a pas été réalisée en tant que mesure indépendante, mais en symbiose avec d'autres réformes structurelles, une stabilisation macroéconomique et une gestion maîtrisée du taux de change et des dispositifs de sécurité sociale adéquats.
3. Grâce à une politique qui a contribué à la forte baisse du taux de croissance démographique, la Tunisie a pu établir un lien fort (c'est-à-dire l'écart le plus étroit) entre l'augmentation des exportations (5,1 %) et la croissance par habitant (3 %).
4. La Tunisie a traduit ses bonnes performances commerciales non seulement en termes de croissance économique mais aussi de bien-être de sa population. L'évolution très positive de l'indicateur du développement humain du PNUD en témoigne : la Tunisie a enregistré la plus forte progression dans l'atteinte d'un indicateur idéal² au cours de la période 1980-1998.
5. Malgré cette performance, le classement de la Tunisie en termes d'IDH (en 1998, 102^e sur 174 pays, avant-dernier dans le groupe des pays comparables) est plutôt décevant³. Cette situation est étroitement liée à l'écart dans le niveau éducationnel, notamment le très fort pourcentage d'analphabétisme des adultes (31 % en 1998, comparé à 5 % en Thaïlande et 14 % en Jamaïque). Ce déséquilibre est aussi à l'origine du classement relativement médiocre de la Tunisie en termes d'indicateur de pauvreté humaine⁴ et il explique l'écart important entre son classement en termes de PIB par habitant et d'IDH.
6. Si l'on considère l'aspect de la pauvreté lié au revenu, la Tunisie apparaît comme le pays ayant le mieux réussi. Elle a pu réduire de manière significative la pauvreté absolue. En effet, 1 % de la population seulement est en dessous du seuil international de pauvreté fixé à 1 dollar par jour, comparé à 25 % en El Salvador et à 28 % en Thaïlande. La répartition des revenus en Tunisie est également moins inégale que dans la plupart des pays comparateurs. Si l'on considère les revenus des 20 % les plus riches comme multiple des revenus des 20 % les plus pauvres, on trouve 7 pour la Tunisie et 20 pour la Colombie.

En outre, la Tunisie a réalisé des progrès considérables dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 ans et plus est passé de 11 % en 1966 à 59 % en 1999 et le taux de scolarisation des filles à tous les niveaux a augmenté de 37 % à 72 % au cours de la même période. Les filles représentent aujourd'hui la moitié de la population scolaire. De plus, même si elle reste faible, la participation des femmes au marché de l'emploi a augmenté énormément : le taux d'activité de la population féminine est passé de 6 % en 1966 à 25 % en 1999. Alors qu'au cours de la dernière période (1994-1999) la population active totale a connu une hausse de 2,6 % par an, le taux de croissance a été plus rapide pour les femmes (3,7 %) que pour les hommes (2,2 %).

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) du PNUD, qui évalue les inégalités entre hommes et femmes sous l'angle de la participation à la vie politique et économique, a évolué positivement dans la dernière décennie en passant de 0,25 en 1992 à 0,40 en 1999, même si les femmes restent encore peu représentées au Parlement et dans les fonctions de direction et d'encadrement supérieur. En conclusion, ces améliorations de la condition de la femme en Tunisie sont encore plus remarquables lorsqu'on les compare aux conditions des autres femmes arabes. Un rapport récent sur le développement des femmes arabes affirme que, dans les pays arabes, le processus de libéralisation a eu des effets négatifs sur la participation des femmes dans le monde du travail, tandis qu'en Tunisie on constate qu'une amélioration substantielle a eu lieu⁵.

STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

L'un des facteurs fondamentaux de la réussite des politiques de développement de la Tunisie a été sa stabilité macroéconomique depuis la fin des années 80. Parmi les éléments principaux des politiques macroéconomiques de la Tunisie, on peut noter :

- Des politiques monétaires et budgétaires prudentes ont permis de maîtriser l'inflation. Le résultat le plus probant a été la réduction drastique du déficit public global, passé de 5,9 % du PIB en 1991 à 2,3 % en 1999, et l'amélioration concomitante du solde primaire (solde fiscal moins paiement des intérêts) qui a enregistré un excédent équivalant à 0,8 % du PIB en 1999. Ces acquis ont permis une chute brutale du taux d'inflation, qui se situe actuellement entre 2,5 et 3 %, soit le même niveau que celui des pays de l'UE, principaux partenaires commerciaux de la Tunisie. Le Gouvernement tunisien est tout à fait conscient que la stabilité des prix est une pré-condition de la croissance économique et du progrès social. L'inflation, en effet, constitue un obstacle majeur à l'investissement, national et étranger; elle perturbe l'allocation des ressources et aggrave la répartition des revenus.
- La Tunisie a énormément amélioré son positionnement extérieur. Le déficit du compte courant a été réduit de deux tiers, d'un pic de 8,7 % du PIB au milieu des années 80⁶ à une moyenne de 2,9 % en 1998-2000. Cet état de choses a évité le recours à une assistance financière du FMI depuis 1993, suite à l'expiration du dispositif de financement élargi ayant opéré de 1988 à 1992.
- Ce renforcement de l'équilibre extérieur est dû en grande partie à une politique réussie de taux de change. Suite à l'importante dépréciation de 1986/87, le dinar tunisien a été dévalué à des taux modérés et en diminution, en proportion avec le différentiel d'inflation entre la Tunisie et ses principaux partenaires. Par conséquent, le taux de change effectif réel est resté stable, ce qui facilite les projets d'investissement et d'exportation par le secteur privé. L'expérience internationale démontre que l'instabilité au niveau du taux de change augmente les coûts de transaction et ainsi le coût des exportations, accroît l'incertitude et pourrait décourager l'investissement privé.

- L'amélioration principale de la balance du compte courant a permis au pays non seulement d'éviter des dévaluations massives et de nouveaux recours au FMI, mais aussi de pénibles rééchelonnements de la dette extérieure, ainsi que les crises financières de la fin des années 90 qui ont hanté un certain nombre de pays émergents en Asie de l'Est et en Amérique latine, entraînant des effets économiques et sociaux négatifs. Dans ces pays, des périodes d'essor ont été suivies par de profondes récessions, marquées par des coupes sévères des dépenses sociales et par une augmentation des tensions et fractures sociales. La performance de la Tunisie a été récompensée par les marchés financiers internationaux, avec une réduction des marges au-dessus du LIBOR pour ses taux d'emprunt et une amélioration dans sa notation.

OUVERTURE À L'ÉCONOMIE MONDIALE

Depuis la fin des années 80, la Tunisie a poursuivi une libéralisation graduelle du commerce et des mouvements de capitaux, qui a eu pour résultat une intégration croissante dans l'économie mondiale. Ces politiques reflètent le fait que les décideurs tunisiens croient, à raison, que l'ouverture à l'économie internationale crée le meilleur environnement pour une accélération de la croissance, surtout pour un pays relativement petit comme la Tunisie, où des politiques trop tournées vers l'intérieur sont vouées à l'échec, étant donné l'étroitesse du marché national qui entraîne des économies d'échelle négatives. L'expansion des exportations permet des investissements accrus et une importation de technologies modernes, contribuant ainsi à une croissance économique plus rapide.

Pour réaliser une plus grande ouverture, la Tunisie a adopté un certain nombre de politiques, notamment :

- **La libéralisation commerciale.** Le milieu des années 80 a marqué un tournant décisif pour la stratégie de développement de la Tunisie, qui a commencé à basculer de la substitution des importations et l'intervention du gouvernement vers des politiques basées sur les marchés et orientées vers les exportations. Dans le contexte de l'accession de la Tunisie au GATT en 1990 et à l'OMC en 1995, la protection a été considérablement réduite, surtout en raison de l'élimination des restrictions quantitatives. Par la même occasion, les politiques de promotion des exportations ont eu pour résultat la création de sociétés offshore, surtout dans le secteur textile-habillement. En 1995, la Tunisie a signé avec l'UE un accord d'association mémorable, portant création d'une zone de libre-échange d'ici 2007. Cet accord impose une forte pression pour une ouverture encore plus importante de l'économie tunisienne, car les engagements pris par la Tunisie en matière de libéralisation commerciale sont encore plus importants que ceux pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Toutefois, les tarifs restent encore assez élevés.
- **La libéralisation de l'investissement direct étranger (IDE).** Au cours des 15 dernières années, les points de vue des autorités tunisiennes en matière d'IDE ont radicalement changé, passant de la crainte d'une domination étrangère à une sensibilisation du rôle important des IDE dans la croissance économique, à travers le développement des exportations, la création d'emplois et le transfert de technologie. Ce positionnement en matière de politiques s'est traduit en avantages fiscaux et financiers généreux et en une libéralisation importante du régime des IDE au sein du Code des investissements qui permet aux étrangers de détenir 100 % des actions dans une industrie manufacturière, le tourisme, des services orientés vers l'exportation et les services liés à l'industrie (société de conseil et d'ingénierie). De plus, il n'y a aucune restriction sur le rapatriement des bénéfices et du capital. Toutefois, les services orientés vers le marché national, tels que les

banques, les télécommunications, l'électricité et les assurances, sont encore réservés à l'État, ce qui de fait élimine les investisseurs étrangers privés.

- **La libéralisation des flux financiers (hors IDE).** Les choses se passent plutôt lentement dans ce domaine. Si la convertibilité du dinar au niveau du compte courant est réalisée depuis 1993, la pleine libéralisation du compte capital reste inachevée, quoique certaines mesures aient été récemment introduites pour stimuler les investissements de portefeuille. Contrairement à d'autres pays qui ont rapidement libéralisé leurs opérations de compte capital et, plus tard, introduit des mesures telles que les contrôles des capitaux pour contenir le risque, la Tunisie a opté pour une approche plus circonspecte qui a protégé l'économie des effets négatifs réels des perturbations financières exogènes. Toutefois, la gradation a également limité les bénéfices occasionnés par une plus grande intégration financière et par une intermédiation plus efficace.

POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Il est devenu courant d'admettre (ce qui ne s'est pas toujours traduit en pratique) que la libéralisation du commerce est une condition nécessaire mais non suffisante pour la croissance économique. Pour réussir, l'ouverture doit être soutenue et parfois précédée par des politiques d'accompagnement. En d'autres termes, une libéralisation passive, telle la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, ne suffit pas. Une gamme de politiques actives est requise pour plusieurs raisons :

- préparer l'économie à une plus grande intégration économique;
- exploiter pleinement les opportunités économiques offertes par les conditions de marché;
- maîtriser les effets économiques et sociaux négatifs d'une ouverture accrue.

Outre la stabilité macroéconomique, la Tunisie a poursuivi une vaste gamme de mesures d'accompagnement à l'effort de libéralisation. Parmi les plus importantes, on citera :

- Le programme de mise à niveau qui vise à assister les entreprises manufacturières à s'adapter à une plus forte concurrence sur les marchés, occasionnée par la libéralisation du commerce.
- Un certain nombre de programmes de promotion des exportations qui fournissent une assistance tant financière que technique aux investisseurs nationaux et étrangers.
- Une grande réforme, en cours d'application, du secteur bancaire semi-étatique, qui a été entravé par un nombre inquiétant de prêts en souffrance.
- Une pléthore de programmes sociaux pour traiter la question du chômage.

Les réalisations et les points faibles de ces programmes seront analysés dans les chapitres qui suivent.

B. LES DÉFIS

L'économie tunisienne passe par une période cruciale de transition marquée par deux événements décisifs dans le domaine de la libéralisation : la mise en œuvre de l'Accord d'association avec l'UE qui prendra fin en 2007 et le démantèlement de l'Arrangement multifibres qui se terminera en 2005. Le secteur manufacturier national aura donc à entrer en concurrence, dans un avenir assez proche, avec des produits de l'UE qui entreront

en Tunisie sans droits de douane. De plus, les industriels tunisiens auront à affronter la concurrence de pays exportateurs de textiles ayant des coûts de main-d'œuvre unitaires plus bas et qui n'auront plus à faire face à des quotas d'importation.

La Tunisie est, en principe, relativement bien équipée pour relever le défi d'une plus grande concurrence internationale. Elle a démarré le nouveau siècle avec une performance impressionnante de stabilité macroéconomique, une croissance économique et des acquis sociaux en essor rapide. Comme décrit ci-dessus, le processus de formulation et de mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libéralisation économique est déjà en cours. La question qui est souvent soulevée par les partenaires de la Tunisie est de savoir si le contenu actuel, la portée et la vitesse d'exécution de son programme de réformes sont à la mesure des défis futurs. En plus de la libéralisation du commerce, le pays sera confronté à un certain nombre de questions concomitantes dans les domaines économiques et sociaux :

- Une autre question pertinente, fréquemment posée par ses partenaires du développement⁷ concerne le fait de savoir si la Tunisie, forte de ses réalisations louables et des opportunités de la libéralisation, pourra poursuivre une stratégie de développement plus ambitieuse, visant un taux de croissance économique plus important, de l'ordre de 7 % (2 points de plus en pourcentage que le taux de croissance des années 90). Cela permettrait d'augmenter de manière palpable les revenus par habitant et réduirait de manière drastique le taux relativement élevé de chômage. En évaluant les politiques actuelles, le rapport tiendra compte de cette option et des exigences financières et en matière de politique qui y sont associées.
- L'expérience internationale montre que les pays qui ont connu une croissance plus rapide, tels ceux de l'Asie de l'Est, ont investi une part importante du PIB, tout en maintenant une stabilité macroéconomique⁸. En Tunisie, le rapport actuel entre la formation brute de capital et le PIB (26 %) est déjà élevé, mais il doit atteindre 29 %, selon le FMI⁹, afin de soutenir un taux de croissance économique de 7 %. Quelles sont les mesures appropriées pour stimuler l'investissement national privé qui jusqu'ici a eu une attitude attentiste ? Est-ce que le niveau des taux d'intérêt réel est raisonnable pour des investisseurs nationaux qui dépendent du financement bancaire ? Faut-il de nouvelles réformes du système financier national pour que soient disponibles, à des coûts raisonnables, les financements requis ? Quelles sont les politiques adéquates pour attirer un volume beaucoup plus important d'investissements directs étrangers, surtout dans le secteur manufacturier ? Quels sont les coûts et les bénéfices d'une contribution accrue des flux d'investissements étrangers de portefeuille vis-à-vis des exigences croissantes de financement extérieur ?
- Une croissance rapide du PIB et les besoins en importations qui en découlent doivent être soutenus par une croissance importante des exportations (environ 6 % en termes réels selon le scénario du FMI). Est-ce que les politiques en matière de promotion des exportations sont adéquates pour relever ce défi ? Quelles mesures sont nécessaires pour augmenter de manière significative la diversification des produits et des marchés d'exportation, qui sont à présent hautement concentrés dans le secteur textile-habillement et dans les marchés européens ? Comment le pays pourra-t-il stimuler une augmentation massive dans la valeur ajoutée des exportations de textiles, actuellement extrêmement bas en raison de la quasi-absence de liens en amont et en aval ? Quels sont les besoins en matière de politiques pour exploiter l'énorme potentiel de l'exportation des services autres que le tourisme.

- Dans le domaine des politiques sociales, il faut d'abord se demander si une forte croissance du PIB sera suffisante non seulement pour contrer la menace immédiate de pertes d'emplois mais aussi pour avoir un effet positif sur le chômage; ou bien, le cas échéant, s'il faudra adopter des politiques complémentaires de celles actuellement en cours d'application. Autre domaine essentiel d'interaction entre politiques économiques et sociales : à quel point l'amélioration des systèmes d'éducation, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, soutiendrait davantage une politique de développement à haute croissance ? À quel point le niveau inquiétant d'analphabétisme des adultes constitue un obstacle majeur à une croissance économique plus rapide ? Quelles sont les nouvelles exigences de formation pour permettre l'exploitation de nouveaux domaines prometteurs en matière d'exportations, tels que les services à forte qualification ? Il faut aussi reconnaître qu'une ouverture accrue pourrait augmenter la vulnérabilité du pays vis-à-vis des chocs externes et être ainsi à l'origine de pressions qui élargissent les écarts de revenus. Est-ce que le marché du travail est suffisamment flexible pour s'ajuster aux exigences d'une concurrence internationale plus forte ? Y a-t-il nécessité d'améliorer les dispositifs de sécurité sociale pour protéger la main-d'œuvre dont on n'aura plus besoin, évitant ainsi les réactions contre les répercussions sociales néfastes possibles liées à l'intégration ?

Les chapitres suivants tenteront de répondre à ces questions fondamentales, d'abord en évaluant les politiques gouvernementales actuelles dans les domaines du commerce, des IDE, des investissements de portefeuille internationaux, du développement humain durable, à la lumière des défis futurs et de l'interaction entre ces sphères, puis en présentant un certain nombre d'options de politiques vouées à renforcer l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale par une exploitation maximale des effets positifs de la croissance et du plein emploi, tout en minimisant les conséquences sociales négatives.

NOTES

¹ Pour une analyse méthodologique de ces interactions, voir Agosin *et al.*, 2001.

² L'indicateur du développement humain « idéal » est égal à 1.

³ Voir PNUD, 2000.

⁴ Cet indicateur mesure les failles au niveau de quatre paramètres de base de la vie humaine : une longue vie pleine de santé, la connaissance (à savoir l'alphabétisme), l'approvisionnement économique et l'intégration sociale.

⁵ Centre of Arab Women for Training and Research, 2001.

⁶ Moyenne annuelle pour la période 1984-1986.

⁷ Voir Banque mondiale, 2000b et FMI, 2001a.

⁸ Voir Rodrik, 1999.

⁹ Voir FMI, 2001a.

CHAPITRE II - LES POLITIQUES COMMERCIALES

A. LES PERFORMANCES EN MATIÈRE D'EXPORTATIONS

En évaluant les performances de la Tunisie en matière d'exportations au cours des 15 dernières années, deux tendances principales se dégagent :

- Un taux de croissance réelle soutenu, en moyenne de 6 % par an;
- Une modification importante de la composition des exportations qui passe d'une forte dépendance du pétrole et produits dérivés jusqu'au milieu des années 80 à la prédominance des produits manufacturiers, qui comptent actuellement pour 70 % des exportations de biens. Cette modification structurelle a été décisive pour protéger le pays des importantes fluctuations des prix des produits de base et la volatilité qui en résulte pour les revenus d'exportation.

La structure actuelle des exportations pose tout de même un certain nombre de problèmes :

- Les exportations de produits manufacturiers sont lourdement concentrées sur le textile et l'habillement, qui constituent jusque 70 % du total. Avec le démantèlement de l'AMF d'ici 2005, la Tunisie sera confrontée à une concurrence plus dure sur les marchés de l'UE, surtout en provenance d'Asie et d'Europe de l'Est, avec des coûts de main-d'œuvre plus bas et/ou une productivité plus forte. Ce risque est spécialement élevé vu l'extrême degré de dépendance vis-à-vis de l'UE qui achète 96 % des exportations de textile-habillement de la Tunisie. De plus, au sein de l'UE, cinq pays¹ absorbent plus de 90 % de ces exportations, alors que le marché de l'UE pour ces produits est en stagnation.
- Au-delà de la concentration géographique très forte, quatre articles² seulement constituent la part du lion (deux tiers) des exportations de textiles de la Tunisie. Ce manque de diversification au niveau des sous-produits est préoccupant.
- La plupart des exportations de textiles passent par des sous-traitants qui travaillent selon les ordres reçus de fabricants européens. La sous-traitance est une activité vulnérable, de nature précaire et de valeur ajoutée très limitée. En règle générale, les sous-traitants importent les produits semi-finis des donneurs d'ordres, qui se chargent de la commercialisation et parfois de la distribution du produit final, bénéficiant ainsi des marges de commercialisation et de distribution. Les liens en amont et en aval d'une telle activité sont minimes, ce qui signifie que la valeur de ses exportations qui revient réellement à la Tunisie (c'est-à-dire la valeur nette des importations qui y sont associées) est relativement basse. À titre d'exemple, la part des intrants importés objet de réexportation sous forme de produits finis atteint jusqu'à 60 %. Cette forme de « commerce de transformation » est en croissance rapide dans les pays émergents, non seulement pour le textile et les produits électroniques (comme c'est le cas pour la Tunisie), mais aussi pour les

pièces automobiles et mécaniques. Après la République dominicaine, la Tunisie semble être le pays le plus dépendant du commerce de transformation, qui constitue environ les deux tiers du total des exportations de biens³. On peut en conclure que le développement économique de la Tunisie n'a pas encore pleinement récolté les bénéfices de l'évolution structurelle de son secteur d'exportation, qui est passé de produits de base à des produits manufacturiers, mais selon une formule de sous-traitance qui présente les mêmes caractéristiques d'enclavement que le secteur pétrolier. On peut aussi prévoir un resserrement des conditions de la sous-traitance. Les rapports de force entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants tendent en effet à se détériorer au détriment des seconds à cause de l'importance croissante des informations et des connaissances dans la création et la production des biens, ainsi que de l'augmentation du nombre des pays sous-traitants.

- Plus des deux tiers des exportations de produits manufacturiers dépendent des entreprises sous régime offshore, en croissance rapide et qui bénéficie d'une exonération des droits de douane sur les importations utilisées dans la sous-traitance. Les entreprises étrangères⁴ comptent pour 60 % dans le secteur offshore, ce qui ajoute à la perception de précarité de ces opérations. Les exportations du secteur onshore, fortement protégé par des politiques de substitution aux importations depuis les années 70, n'ont guère progressé.

En même temps, la structure actuelle des exportations présente quelques points positifs. Un certain nombre de nouveaux produits à l'exportation ont récemment émergé, tels que les faisceaux de câble commandés par des fabricants d'automobiles européens, des composants électroniques, certains produits en matière plastique, les huiles essentielles, les détergents – produits pour lesquels la demande étrangère est en croissance rapide. Leur part dans les exportations de biens reste encore, toutefois, très modeste.

B. LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE

Au cours des années 90, le processus de libéralisation du commerce en Tunisie a été marqué par deux événements : du côté multilatéral, son accession d'abord au GATT en 1990 puis à l'OMC en 1995 et, du côté régional, l'Accord d'association avec l'UE, également en 1995, qui prévoit l'établissement d'une zone de libre-échange pour la plupart des produits industriels sur une période de 12 ans.

La dimension multilatérale de la libéralisation du commerce s'est traduite par une diminution des obstacles protectionnistes, surtout de nature non tarifaire. Malgré ces progrès, le tarif d'importation moyen actuel (non pondéré) est encore de 36 %, beaucoup plus élevé que la moyenne des pays en développement. Le régime commercial de la Tunisie reçoit une notation de 8 sur 10 sur l'indice de restrictions commerciales du FMI⁵.

Encore plus important, l'accession à l'OMC a nécessité un ajustement massif de la législation nationale en matière de commerce pour permettre au pays de respecter les nouvelles obligations multilatérales qui vont bien au-delà des coupures tarifaires. Les domaines les plus critiques qui ont nécessité l'adoption d'un nouveau régime concernent la suppression des autorisations à l'importation, l'antidumping et la législation en matière de sauvegarde à l'importation. Les nouvelles règles en matière de subventions à l'exportation ont, bien sûr, des implications majeures sur la formulation des politiques de promotion des exportations, question traitée ci-dessous.

La zone de libre-échange se caractérise par une asymétrie entre les deux parties qui se manifeste par le fait que l'UE est déjà ouverte aux produits tunisiens (à l'exception des produits agricoles et de quelques produits textiles) alors que la Tunisie doit procéder à

un démantèlement unilatéral de son dispositif de protection. Néanmoins, l'Accord d'association avec l'UE est censé générer de grands bénéfices pour l'économie tunisienne :

- Premièrement, le pays bénéficiera des gains en bien-être statiques, notamment sous forme d'efficacité accrue émanant de la réallocation des facteurs de production, suite à l'élimination des distorsions issues du protectionnisme⁶.
- Deuxièmement, la Tunisie bénéficiera des gains en bien-être dynamiques, c'est-à-dire une efficacité accrue dans le commerce avec l'UE résultant de l'harmonisation de la réglementation sanitaire et technique ainsi que de la modernisation des finances, des communications et du transport⁷.
- Troisièmement, l'Accord devrait améliorer le cadre des politiques propices aux investisseurs nationaux et étrangers, en assurant l'accès aux marchés européens pour les exportations tunisiennes et en renforçant la crédibilité de l'engagement de la Tunisie aux réformes économiques, qui fait partie de l'Accord.

L'Accord d'association implique aussi des coûts de transition qui sont toutefois considérés comme étant inférieurs aux bénéfices attendus, et qui seront partiellement compensés par une assistance financière de l'UE. Ces coûts concernent :

- La perte de recettes fiscales dérivant des droits d'importation. On s'attend à ce que cette perte passe progressivement de 0,2 % du PIB en 2001 à 1,3 % en 2008⁸. Il est à espérer que l'ajustement fiscal qui sera nécessaire pour compenser cette perte sera opéré par l'élargissement de l'assiette fiscale et qu'il n'y aura pas de réduction des dépenses sociales, surtout de santé et d'éducation.
- La perte transitoire de production dans les secteurs de substitution aux importations, confrontés à une plus grande concurrence des exportateurs européens. Cette perte se traduirait par du chômage, au moins temporairement, par un taux d'utilisation des capacités réduit et la fermeture d'un certain nombre d'entreprises. Jusqu'à 8 % des travailleurs pourraient être touchés par ce coût transitoire, y compris le recyclage et la nouvelle formation d'ouvriers⁹. Comme discuté au chapitre V, les conséquences sociales d'une concurrence accrue n'ont été ressenties que très peu jusqu'ici, car l'Accord prévoit des réductions tarifaires sur les matières premières et les biens intermédiaires et d'équipement pendant les cinq premières années (1996-2000) et sur les biens finis – le domaine le plus vulnérable – à partir de 2000 seulement et jusqu'en 2007. Ce calendrier a produit en fait une augmentation temporaire de la protection effective, car les fabricants tunisiens ont pu bénéficier d'intrants exonérés de droits de douane, alors que les tarifs sur les biens finis ont été maintenus. Les coûts transitoires seront donc répartis de l'an 2000 jusqu'à ce que l'ajustement de la production et de l'emploi soit opéré, ce qui pourrait aller au-delà de 2007.
- Il y aura des coûts, en termes de bien-être économique, associés à l'effet de « détournement » des échanges dans la mesure où la Tunisie détournera ses importations des pays tiers plus compétitifs vers les fournisseurs européens à plus haut coût. Cette réduction potentielle des bénéfices de la libéralisation du commerce peut être importante, car le taux moyen de protection des importations des pays en dehors de l'UE reste élevé¹⁰. Nous discuterons plus loin les différents moyens pour diminuer les coûts de détournement des échanges.

Pour conclure, les mesures historiques de libéralisation commerciale adoptées sur les plans multilatéral et régional au milieu des années 90 sont censées occasionner des bénéfices nets relativement importants, ainsi que de grands coûts, en raison du niveau initial élevé de protection. Toutefois, les effets tant positifs que négatifs de ces mesures n'ont été ressentis que légèrement jusqu'ici. La mise en œuvre graduelle prévue par les accords explique en partie ce décalage. De plus, les exportations de produits manufacturiers

bénéficiaient déjà d'un accès aux marchés européens exonéré de droits de douane ou, dans le cas du textile, ils étaient sujets à de larges quotas dans le cadre de l'AMF. En outre, les négociations sur la libéralisation du commerce de produits agricoles ont eu lieu seulement en décembre 2000. Enfin, l'importante augmentation attendue en investissement national et étranger, résultant de l'impact positif d'une incertitude réduite concernant le climat des affaires, ne s'est pas encore concrétisée. Le défi auquel sont confrontés les décideurs tunisiens est d'intégrer ces accords commerciaux dans une stratégie de développement détaillée et complète qui doit englober un certain nombre de mesures complémentaires dans les domaines économiques et sociaux. Encore une fois, la libéralisation commerciale est une condition nécessaire pour le développement de la Tunisie, mais elle n'est pas en soi une panacée.

C. LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Au cours des dernières années, les autorités tunisiennes ont mis en place une panoplie d'instruments pour la promotion des exportations, allant des politiques de taux de change (par exemple, une dévaluation prononcée du dinar en 1986/87) à la libéralisation du commerce (exonération des droits de douane sur les intrants importés utilisés dans la sous-traitance de produits à l'exportation), aux encouragements fiscaux et financiers, à l'assistance technique ou à la formation spécifique à chaque industrie.

La politique de taux de change en Tunisie est basée sur le maintien d'un taux de change effectif réel. Il s'agit donc d'un instrument utile pour préserver (plutôt qu'améliorer) la compétitivité internationale. De plus, les perspectives pour accroître les performances à travers une diminution des obstacles tarifaires et non tarifaires sont assez limitées, suite aux engagements de libéralisation du commerce déjà pris au niveau multilatéral et régional. Pour toutes ces raisons, cette section se concentre sur les autres instruments, qui consistent en des interventions « sélectives », c'est-à-dire dirigées uniquement vers les activités d'exportation.

Les opérations des agences de promotion de la Tunisie ont été évaluées récemment par un certain nombre d'études sous les auspices d'organisations internationales¹¹. Les principales conclusions sont les suivantes :

1. Les fonds alloués à ces activités sont loin d'être négligeables, allant jusqu'à 35 millions de dollars, soit environ 0,5 % de la valeur totale des exportations.
2. Les politiques en matière de promotion des exportations sont mises en œuvre par une pluralité d'intervenants, créant ainsi des problèmes de coordination et de communication entre eux.
3. Les opérations sont gérées pour la plupart par le secteur public, avec peu d'implication du secteur privé. Elles sont basées sur l'offre plutôt que sur la demande.
4. Les activités sont trop biaisées vers de nouveaux marchés et produits, au détriment des activités et marchés traditionnels.
5. La qualité et l'efficacité des services fournis, tels que les informations sur les marchés étrangers, l'assistance à des entreprises individuelles et la promotion des produits tunisiens à l'étranger, doivent être améliorées.
6. Le financement en appui aux exportations est limité à des prêts à court terme. Les lignes de crédit pour financer l'exportation de biens d'investissement manquent.

7. Malgré la réforme de 1997, le système d'assurance-crédit à l'exportation s'est avéré limité dans sa conception générale dans la mesure où :
 - il se base sur le principe de la globalité : l'exportateur doit payer une prime sur le montant total de ses exportations, même sur celles non risquées;
 - le montant alloué chaque année à la couverture des exportations est insuffisant.
8. Par contre, le problème d'accès au préfinancement pour les entreprises, telles que les PME ne pouvant pas donner de garanties valables a été résolu avec la création du GFEAE (Garantie de financement des exportations avant expédition).
9. Également, le nouveau-né FAMEX (Fonds pour l'accès au marché extérieur) comble une autre lacune. Il vise à fournir une assistance technique/commerciale aux entreprises du secteur onshore, en particulier les PME, afin qu'elles pénètrent les marchés d'exportation.

D. L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Les performances en matière d'exportations sont affectées non seulement par des politiques macroéconomiques, commerciales et de promotion des exportations, mais aussi par l'environnement des affaires, qui influence aussi la production destinée au marché intérieur et l'investissement, tant étranger que national.

L'environnement des affaires est déterminé par un certain nombre de facteurs, allant de l'efficacité et l'efficacité de l'administration publique (y compris la bonne marche des procédures commerciales), à la qualité de l'infrastructure et des services liés à l'exportation, au développement technologiques, au coût du capital et à celui de la main-d'œuvre. D'autres facteurs pertinents concernant la flexibilité du marché du travail et les qualifications des travailleurs sont discutés au chapitre V. Tous ces éléments contribuent à former la compétitivité internationale du pays.

PROCÉDURES COMMERCIALES

Des procédures propices au commerce sont essentielles dans un pays comme la Tunisie où le commerce des biens (exportations et importations) comptent pour 70 % du PIB. Malheureusement, la facilitation du commerce n'a pas avancé aussi vite que sa libéralisation. Des goulots d'étranglement au niveau de la douane, du port et du contrôle de qualité occasionnent d'importants coûts de transaction. Ces coûts représentent une charge lourde pour les exportateurs ainsi que pour les entreprises qui produisent pour le marché national, augmentant ainsi les coûts des importations et des exportations.

En Tunisie, l'opération de commerce extérieur reste complexe étant donné la multiplicité des intervenants (fournisseurs, importateurs, ministères, banques, agents maritimes, transitaires, douane, contrôle technique, assurance, aconiers, etc.) qui ne communiquent pas toujours pour faciliter l'acheminement des marchandises, et la multiplicité des documents exigés souvent non conformes aux normes internationales. Actuellement, l'importateur peut devoir attendre jusqu'à 18 jours pour recevoir les marchandises après qu'elles ont été déchargées au port. Le temps moyen est d'environ huit jours. Dans d'autres pays (Argentine, Brésil), cette durée est de 4-5 jours seulement¹². En Tunisie, les marchandises mettent plus de temps pour sortir du port que pour traverser la mer¹³.

Les entraves douanières sont aggravées par la lenteur administrative et le coût du contrôle technique. Parfois, le produit reste stocké en attente de l'autorisation de mise à la consommation pendant plusieurs mois. L'importateur se trouve alors contraint de commettre des infractions en utilisant le produit avant de recevoir l'autorisation. Le coût

élevé de ces opérations s'explique par le nombre réduit de laboratoires et de centres techniques pour procéder aux analyses préalables. Ces derniers jouissent d'une situation de monopole¹⁴.

Il faut toutefois souligner que les autorités tunisiennes ont pris récemment des mesures de facilitation des échanges, portant l'institution de la liasse unique et du système intégré de traitement automatisé des formalités de commerce extérieur (TRADENET), une sorte de guichet unique virtuel. On estime que la réduction des coûts administratifs et l'enlèvement plus rapide des marchandises rapporteront à l'entreprise un gain de productivité estimé à 7 %¹⁵. Des mesures complémentaires sont cependant nécessaires pour résoudre les problèmes créés par le contrôle technique, nécessitant une assistance technique adéquate de la part des partenaires de la Tunisie.

QUESTIONS FINANCIÈRES

L'un des problèmes majeurs touchant aux performances et à la croissance de la majorité des entreprises tunisiennes, surtout les PME, est le manque de financement à moyen et long terme à des taux raisonnables. L'enquête de l'IACE en 1999 montre que 40 % des entreprises n'avaient pas eu recours à des prêts bancaires au cours des trois dernières années. Les prêts bancaires sont en fait accessibles seulement aux grandes entreprises bien connues ou aux PME qui ont des garanties solides. De plus, malgré la diminution marquée des taux du marché monétaire, de 8,8 % en 1995 à 5,9 % en 1999, l'écart entre les taux d'emprunt et les taux du marché monétaire représente encore 4 à 5 % pour la majorité des prêts bancaires, alors que l'écart entre les taux d'emprunts et les taux de dépôts à moyen terme atteint 6 à 7 %¹⁶. La plupart des PME doivent donc faire face à des taux d'intérêt nominal de 10 à 11 %, ce qui, avec un taux d'inflation de 3 %, correspond à des taux d'intérêt réel de 7 à 8 %. Ces taux, qui ne comprennent pas les commissions, sont assez élevés par rapport aux niveaux internationaux, en raison des grands écarts. Ceux-ci sont rares dans les autres pays à basse inflation, où l'écart entre les taux d'emprunt et les taux de dépôt est généralement de 2 à 3 %.

Les problèmes financiers qu'affrontent les PME ont un impact négatif important non seulement sur les performances d'exportation et la croissance de la Tunisie mais aussi sur le développement humain durable, car les PME constituent l'épine dorsale de la structure économique du pays, plus de 80 % des entreprises tunisiennes ayant moins de six employés.

La persistance des écarts importants dans les taux d'intérêt est symptomatique de faiblesses structurelles en rapport avec les difficultés financières du système bancaire. Malgré la restructuration récente des banques semi-étatiques, en 1999 les prêts en souffrance ont quand même atteint 20 % du PIB. Ces problèmes ont été amplifiés par le manque de concurrence en raison de l'absence de banques étrangères et par le sous-développement des marchés financiers, qui ont joué un rôle alternatif mineur dans la mobilisation du financement national et étranger. Ce rôle est examiné au chapitre IV.

INFRASTRUCTURES ET SERVICES LIÉS À L'EXPORTATION

Malgré les récentes mesures de libéralisation, le gouvernement joue encore un rôle monopoliste dans la fourniture des services liés à l'exportation : manutention portuaire, télécommunications, électricité, gaz et eau.

Les problèmes liés à la lenteur des procédures douanières sont aggravés par le coût élevé des services monopolistes de la manutention portuaire et une concurrence imparfaite au niveau du transport. Ces distorsions annulent l'avantage comparatif de la proximité de la Tunisie vis-à-vis des marchés européens. Par exemple, il est moins cher de transporter

un conteneur de New York ou Singapour vers Marseille que de Tunis. En Tunisie, les coûts de transport moyens correspondent à 6,8 % du commerce international, contre 3,2 % au niveau mondial et 1,5 % en Europe¹⁷. De plus, le transport routier est une fois et demie plus cher qu'en France.

La Tunisie a récemment fait des progrès considérables dans le secteur des télécommunications, en termes de réduction de tarifs et de services. Le pays, toutefois, est toujours en retard par rapport aux pays à revenus moyens pour ce qui est de la densité des lignes téléphoniques fixes ainsi que pour les téléphones mobiles¹⁸. Le gouvernement a annoncé que le secteur des télécommunications sera bientôt libéralisé, à commencer par l'octroi au secteur privé d'une deuxième licence de téléphone mobile.

Par contre, la fourniture d'électricité, gaz et eau est en général fiable et à des prix raisonnables par rapport aux niveaux internationaux.

COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le coût de la main-d'œuvre est un facteur déterminant de la compétitivité internationale de la Tunisie, contribuant à son attractivité en tant que pays hôte pour les IDE. Toute comparaison des coûts du facteur travail doit tenir compte de l'évolution des salaires par rapport à celle de la productivité du travail. Il faut donc examiner la tendance des coûts salariaux unitaires.

Les données relatives au niveau et à l'évolution des coûts salariaux unitaires en Tunisie par comparaison avec d'autres pays, pendant la période 1980-1994¹⁹, montrent que :

- En 1980, la Tunisie était plus compétitive que tous ses concurrents méditerranéens et moins compétitive que tous ses principaux concurrents d'Asie de l'Est.
- En 1994, cette tendance se confirme, mais l'analyse par pays montre que la Tunisie a perdu son avantage par rapport au Portugal et a acquis un avantage par rapport à Taiwan et à la Corée du Sud.
- En 1994, le salaire moyen est dans l'ensemble moins élevé en Tunisie que dans les principaux pays concurrents, bien que l'écart soit, en moyenne, beaucoup plus accentué par rapport aux concurrents méditerranéens que par rapport aux concurrents asiatiques.
- L'évolution de la productivité du travail sur la même période fait apparaître un accroissement de l'écart de productivité défavorable à la Tunisie par rapport aux concurrents méditerranéens à l'exception du Maroc.
- L'analyse de l'évolution comparée du niveau du salaire moyen et de la productivité du travail pour les concurrents asiatiques sur la période 1990-1994 montre que le différentiel de salaire défavorable à ces derniers a été compensé par un différentiel de productivité à leur avantage de plus en plus important.

Par ailleurs on a constaté en Tunisie, sur la période 1990-1997, une augmentation du coût salarial unitaire dans le secteur des industries manufacturières, et dans chacune des branches de ce secteur, s'expliquant par une augmentation du salaire moyen plus rapide que celle de la productivité²⁰.

Des comparaisons internationales plus récentes²¹ montrent qu'en Tunisie les salaires de la main-d'œuvre non qualifiée dans le secteur manufacturier sont légèrement plus bas qu'en Égypte, au Maroc et en Turquie, même compte tenu des charges sociales de l'entreprise. Les salaires tunisiens demeurent compétitifs même par rapport à la Pologne et à la Hongrie, mais le différentiel est seulement de 10-20 %, ce qui n'est probablement pas suffisant pour combler l'écart de productivité. Par ailleurs, les salaires en Chine et en

Inde sont trois fois plus bas qu'en Tunisie. Il est également intéressant de noter que, dans une enquête récente sur les perceptions des investisseurs sur l'attractivité relative des pays de la Méditerranée, en terme de « main-d'œuvre qualifiée à bon marché », la Tunisie a été notée 8 sur 10 et classée première avec la Jordanie²².

Malgré le manque de données actualisées sur le différentiel de productivité, il apparaît que l'avantage comparatif de la Tunisie, basé sur une main-d'œuvre bon marché, a été maintenu vis-à-vis de ses concurrents méditerranéens, mais il est de plus en plus érodé par rapport aux nouveaux pays industrialisés (NPI) asiatiques, à la Chine et à l'Inde, et aux PECO, tels que la Pologne et la Hongrie, qui concurrencent la Tunisie sur ses marchés traditionnels d'exportation. Les efforts pour améliorer la compétitivité-coût devraient se poursuivre en comptant une meilleure maîtrise du coût unitaire salarial, notamment par l'amélioration de la productivité du travail à travers le développement des compétences et la modernisation des procédés technologiques.

Il faut aussi souligner que la fixation des salaires en Tunisie se déroule périodiquement au cours de négociations sectorielles encadrées par l'État; elle est marquée par une forte centralisation et une quasi-uniformisation ne tenant pas compte de la réalité et de la capacité de chaque entreprise ni de la relation entre rémunération et productivité. On reproche souvent au système de rémunérer l'ancienneté des travailleurs et de ne pas accorder la place qu'il faut à la qualification et à la productivité. L'entrée de la Tunisie en concurrence avec des pays émergents où le coût du travail est moins élevé implique des réformes profondes dans ce domaine.

Si le coût du travail est un facteur essentiel de compétitivité, d'autres facteurs aussi importants sont mentionnés pour expliquer les performances des pays en matière d'exportations et d'investissements étrangers. Il s'agit de facteurs qui influent sur la compétitivité hors prix, tels que la qualité, la création, l'innovation, la maîtrise des circuits de commercialisation, les délais de livraison et la qualification de la main-d'œuvre.

CHOIX DE LA TECHNOLOGIE ET COMPÉTITIVITÉ : LE PROGRAMME DE MISE À NIVEAU

La technologie demeure l'un des facteurs les plus décisifs pour la compétitivité industrielle. Étant donné l'évolution de l'environnement international, il est devenu de plus en plus important pour les exportateurs des pays en développement qui ont adopté une stratégie de croissance orientée vers l'exportation d'être en mesure de suivre en permanence l'évolution de l'industrie mondiale et de s'y adapter pour demeurer compétitifs. Les pays qui ont eu jusqu'ici un avantage comparatif associé à de bas salaires doivent affronter la concurrence dans un monde où la technologie de pointe est devenue un critère important de compétitivité, où le cycle de vie des produits s'est extrêmement raccourci, où les nouvelles techniques de production entraînent une restructuration de la division internationale du travail qui réduit les coûts directs de main-d'œuvre et où l'emploi croissant de matériaux artificiels réduira les besoins d'importation de matières premières. En l'absence de progrès technologiques, la compétitivité des industries à forte intensité de main-d'œuvre se trouverait menacée et serait de plus en plus subordonnée à d'autres formes de réduction des coûts, en particulier la baisse des salaires réels.

Bien que certaines entreprises tunisiennes très performantes utilisent des technologies parmi les plus récentes, cela est loin d'être le cas pour les petites unités qui ont rarement accès aux technologies de pointe. Cependant, l'importance du facteur technologique dans le succès à l'exportation d'une part, et l'incapacité des structures industrielles existantes à soutenir le développement technologique aux premiers stades de l'industrialisation d'autre part posent le débat de l'opportunité de l'intervention de l'État pour soutenir les efforts des industries qui ne sont pas encore dotées des moyens leur permettant de faire face à la concurrence. Ce débat oppose, d'un côté, ceux qui critiquent l'intervention de l'État en se référant à l'échec des politiques interventionnistes des

stratégies de substitution des importations et recommandent des marchés libres pour assurer le développement et la croissance. De l'autre côté, on trouve ceux qui préconisent une politique industrielle active en s'appuyant sur des arguments tels que les imperfections des marchés de l'information, des capitaux et de la technologie, les externalités, les économies d'échelle et l'apprentissage par la production. Le succès des NPI a contribué à relancer, au cours de la décennie 90, le débat, notamment sur les effets d'une politique industrielle ciblée et sélective visant à favoriser les industries naissantes. L'expérience de ces pays montre, pour ceux qui accordent à l'État un rôle important dans le développement technologique et industriel, que la croissance à long terme de la productivité industrielle, l'expansion de l'industrie et la réussite de la production pour l'exportation ont certainement bénéficié des politiques industrielles et des interventions sélectives des gouvernements.

En Tunisie, l'objectif de promotion des exportations, de diversification et de montée en gamme de ces exportations fait que la création et l'accumulation de capacités technologiques nouvelles devient une nécessité pour l'économie, dans la mesure où le recours à la technologie influe sur la capacité du secteur industriel à se moderniser et à être compétitif sur des marchés de plus en plus ouverts à la concurrence étrangère. D'où l'importance que le programme de mise à niveau monté par l'État pour la modernisation de l'économie tunisienne accorde à l'adaptation au nouveau cadre concurrentiel des stratégies et des pratiques de formation, de recherche-développement et d'utilisation des technologies. Dans ce sens, la mise à niveau de l'entreprise soutient un plan de restructuration par l'octroi de primes soit pour l'investissement fixe (dans des usines et des équipements, modernisation des procédés technologiques, conversion d'activités, adaptation au marché) soit pour l'investissement immatériel (assistance technique, acquisition et développement de logiciels axés sur la compétitivité de l'entreprise, formation, études d'investissements matériels, recherche de partenaires, plans centrés sur la qualité et l'homologation ISO 9000)²³.

Aux premières étapes, le programme fut perçu comme favorisant les grandes entreprises et les investissements matériels²⁴. Cependant, l'évolution du montant des investissements dénote une orientation de plus en plus confirmée du programme vers les PME et les investissements immatériels²⁵. En outre, le programme a été récemment révisé pour renforcer ces tendances.

Toutefois, malgré l'accroissement des investissements immatériels, les entreprises concernées par le programme de mise à niveau ne semblent pas accorder à la formation la place qu'elle mérite : 75 % des entreprises impliquées n'ont pas réalisé les actions de formation destinées à accompagner leur mise à niveau. Les financements totaux sollicités par les entreprises pour la formation ne représentent respectivement que 2 pour mille des investissements et 5 pour mille des investissements immatériels²⁶. Par crainte de perdre la main-d'œuvre qu'elles forment au profit de leurs concurrents, de nombreuses entreprises consacrent à la formation des investissements inférieurs à leurs besoins et à ceux de la collectivité.

E. LES OPTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES COMMERCIALES

Cette section a pour but de suggérer, sur la base de ce qui précède, un certain nombre d'options de politiques commerciales qui pourraient accroître les effets de croissance d'une plus grande intégration dans l'économie mondiale, mais toujours en harmonie avec l'objectif ultime d'un développement humain durable, surtout dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. Ces options couvrent les domaines déjà abordés, à savoir la promotion des exportations, la libéralisation du commerce et l'environnement des affaires.

Les politiques de la Tunisie en matière de promotion des exportations doivent trouver un équilibre entre spécialisation et diversification. D'un côté, le secteur traditionnel de l'exportation – textile-habillement – doit être renforcé en termes de valeur ajoutée beaucoup plus grande, tout en y incluant des produits nouveaux de moyenne ou haute gamme voués à l'exportation et en atteignant de nouveaux marchés. D'un autre côté, dépendre lourdement des exportations de textile-habillement implique de gros risques, qui doivent être corrigés par une promotion des exportations de nouveaux biens et services.

En ce qui concerne le secteur textile-habillement, les possibilités de liens en amont sont plutôt limitées, étant donné que l'avantage comparatif de la Tunisie ne réside pas dans la production de matières premières ni de machinerie. Une meilleure performance du secteur relèverait plutôt de la réduction de l'importance de la sous-traitance, se traduisant par une hausse de la valeur ajoutée des exportations. La sous-traitance est un bon moyen pour s'introduire sur les marchés d'exportation mais elle présente des limites en termes de valeur ajoutée et de ventes à moyen terme. La sous-traitance ne demande que peu ou pas d'apport des producteurs tunisiens dans le développement des produits; ils ne sont donc pas exposés aux réalités du marché international. Les sous-traitants sont généralement piégés dans leurs relations avec les mandants et ils éprouvent des difficultés à développer de nouveaux produits et à trouver de nouveaux clients. L'industrie a besoin de passer graduellement de la sous-traitance à une entité autonome de fabrication et de commercialisation, en s'attaquant à d'autres marchés et en évitant les liens classiques avec les commettants, pour récolter les bénéfices des marges de commercialisation qui, sinon, passent aux commettants.

Une dépendance réduite vis-à-vis de la sous-traitance exigera un effort conjoint des secteurs privé et public. Le rôle des autorités sera déterminant pour opérer cette évolution structurelle cruciale par l'encouragement d'améliorations importantes dans les domaines de la création, de la gestion et de la commercialisation. Ces modifications requerront une mise à niveau massive des qualifications, à travers la formation. La compétitivité ne peut plus compter sur la seule sphère matérielle, notamment le faible coût de la main-d'œuvre et la proximité des marchés. La Tunisie doit gagner la sphère immatérielle, où la formation assume une importance capitale. De plus, le gouvernement pourra stimuler la transition de la sous-traitance vers des partenariats avec des investisseurs étrangers à travers des joint-ventures qui mettront à disposition de nouvelles technologies en conception (CAD), production (CAM) et commercialisation, dont le commerce électronique²⁷. Par la même occasion, les producteurs nationaux auront besoin de se grouper pour exploiter les économies d'échelle, à travers des programmes conjoints de formation et de commercialisation. L'étude sectorielle récente CEPEX/PNUD contient un certain nombre de recommandations détaillées au gouvernement et au secteur privé qui méritent d'être examinées avant d'arrêter une planification des actions de soutien à la mesure de l'importance du secteur textile-habillement, qui compte encore pour 50 % des exportations de biens tunisiens²⁸. Pour conclure, une revue rapide des options en matière de promotion des exportations pour ce secteur crucial a mis en relief le rôle des liens entre politiques commerciales, politiques gouvernant les IDE et développement des ressources humaines.

La promotion des exportations hors secteur textile-habillement est en cours et a déjà débouché sur l'identification de plusieurs secteurs prometteurs, tels que les faisceaux de câble, les composants électroniques, les produits en plastique, les produits en cuir et les chaussures, la nourriture biologique, les huiles essentielles, les détergents. Il faut noter que tous ces produits occupent une part très faible dans la structure actuelle des exportations tunisiennes et rappeler que la quasi-totalité des pays qui ont enregistré des performances remarquables ont des structures plus équilibrées et plus cohérentes. L'équilibre et la cohérence sont des conditions nécessaires pour assurer une croissance

soutenue des exportations, pour garantir la stabilité des recettes d'exportation, pour mieux se prémunir contre les chocs extérieurs et pour profiter des effets d'entraînement et de synergie non seulement entre les différents produits exportés, mais aussi au sein même du système productif. La faiblesse de la part de ces produits dans la structure actuelle laisse entrevoir une marge de progression appréciable. Notons enfin que, dans leur majorité, ces produits et particulièrement ceux à fort contenu technologique nécessitent pour leur développement des actions vigoureuses en matière d'investissement physique et humain, de maîtrise technologique, de recherche et développement, d'amélioration de gestion au niveau de l'entreprise et de commercialisation.

Selon les engagements pris au sein de l'OMC, les efforts de promotion des exportations évoluent graduellement des subventions vers d'autres formes d'intervention, telles que la mise à disposition d'informations diagnostiques aux entreprises concernant les changements requis au niveau des produits, du traitement, de la commercialisation et de la technologie pour se conformer aux normes et aux prix pratiqués sur les marchés d'exportation. Ces efforts doivent, toutefois, être ciblés :

- Renforcement de la coordination et de la communication entre les différents intervenants impliqués dans la promotion des exportations.
- Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services en place, à travers un meilleur suivi/évaluation.
- Suppression de tout préjudice contre les PME au niveau des efforts de promotion des exportations en général ainsi que renforcement de programmes spécifiques aux PME.
- Amélioration de la disponibilité et des termes du financement des exportations et du système d'assurance-crédit à l'exportation et couverture du risque de change.

La promotion des exportations de services (hors tourisme) a été négligée par rapport aux efforts gouvernementaux en matière d'exportation de biens. Il s'agit d'un domaine nouveau, peu exploité et pourtant très prometteur. Il faut le développer, non seulement en raison de sa contribution aux gains en devises mais aussi à cause de ses effets positifs sur l'emploi, notamment au niveau des diplômés, étant donné les exigences en qualifications. Une étude sectorielle dans ce domaine souligne que « le véritable avantage comparatif de la Tunisie demeure son capital humain. Ce sont dans les services qui ne peuvent se développer que grâce à ce capital que résident les véritables potentiels de développement économique, en particulier à l'exportation »²⁹. Cette étude a montré également que toute stratégie de promotion du secteur des services à l'exportation doit nécessairement tenir compte de ses caractéristiques structurelles (atomicité du secteur, prédominance du capital humain, cycle de vie réduit des prestations, sensibilité élevée aux changements économiques et technologiques) et doit donc faire l'objet d'une approche spécifique. À ce titre, le développement des services à l'exportation sur le critère de compétitivité par les coûts uniquement n'est pas viable pour la Tunisie; les efforts doivent être axés sur la promotion de la qualité et sur la valorisation d'un rapport qualité/prix, sur le développement d'une image de marque d'exportateur de services et sur l'accumulation du capital humain. Par ailleurs, le développement du secteur des services au niveau national constitue le meilleur gage de réussite à l'exportation. Les stratégies de promotion des exportations de services pourraient énormément améliorer la condition économique des femmes en augmentant leur participation dans le monde du travail et leur revenus.

Les études sur le secteur des services en Tunisie ont montré deux caractéristiques principales : l'inefficacité et les coûts élevés de production et le commerce limité avec l'extérieur pour ce qui est des services financiers, des télécommunications et du transport aérien et maritime. Pour améliorer l'efficacité de l'économie tunisienne, il est indis-

pensable de mettre en place une réforme et une libéralisation du secteur des services dans son ensemble³⁰. Ainsi, il faut développer la concurrence nationale et étrangère dans les services d'infrastructure de base pour augmenter leur production et améliorer leur qualité. Il faut également améliorer les télécommunications, les services destinés à l'entreprise (ingénierie, publicité, comptabilité), le transport et les services bancaires, secteurs qui sont de nature à exercer une influence positive sur l'économie tunisienne en termes d'efficacité et de compétitivité. La libéralisation du secteur des services pourrait affecter négativement l'emploi et la balance des paiements, du moins pendant la période des réformes, ce qui explique l'approche graduelle adoptée par la Tunisie en la matière pour limiter les effets négatifs³¹. Cependant, la libéralisation des services devrait avoir un impact positif sur les emplois qualifiés, puisque la restructuration et la mise à niveau de ce secteur sont de nature à créer de nouveaux emplois de qualité supérieure avec un personnel plus qualifié et plus productif.

La stratégie pour la promotion des services à l'exportation devrait se baser sur la réglementation et la structuration du secteur, des mesures d'encadrement et de soutien direct aux opérateurs et l'élaboration d'une approche marketing pour la promotion de l'image de marque des exportations tunisiennes de services. Le choix des services offrant des opportunités rapides d'exportation doit porter sur des secteurs porteurs et innovants à forte valeur ajoutée, tels que les services informatiques, les services d'ingénierie, les services comptables, d'audit et de conseil en gestion, la publication et l'édition, les services d'éducation, le secteur de gestion des services publics et les services de santé (tourisme de santé et cliniques privées). La mise en œuvre de cette stratégie permettrait, à moyen terme, une forte réduction de la vulnérabilité de la Tunisie par rapport aux fluctuations de la demande internationale de services touristiques, qui représente aujourd'hui 20 % des recettes d'exportation de biens et services. Le tourisme est en fait le deuxième secteur d'exportation du pays, précédé par le textile-habillement.

LIBÉRALISATION DU COMMERCE

Comme souligné ci-dessus, la libéralisation du commerce, notamment la zone de libre échange avec l'UE, pourrait déboucher sur la « création » d'échanges ainsi que sur le « détournement » des échanges. Les taux tarifaires moyens sur les importations de biens manufacturés en provenance de l'UE ont déjà chuté à 16 %, un niveau bien plus bas que les 25 % du régime de « nation la plus favorisée ». Les pertes occasionnées par le détournement des échanges peuvent être réduites de plusieurs manières :

- Des réductions tarifaires de toutes sources, sur une base de « nation la plus favorisée », soit unilatéralement, soit dans le cadre de l'OMC. Une réduction des pertes en termes de bien-être économique doit toutefois être mise en balance contre le coût additionnel en termes de délocalisation de la main-d'œuvre et de perte de recettes fiscales³². On pourrait donc adopter une approche échelonnée, pour éviter les coûts de transition excessifs, avec des conséquences négatives additionnelles pour l'emploi et des contraintes budgétaires, se traduisant éventuellement par des coupures dans les dépenses sociales.
- Une plus grande intégration commerciale avec les pays maghrébins et arabes, bien que les échanges avec ces pays ne comptent que pour une part minime dans les importations actuelles de la Tunisie³³. Mais si la libéralisation commerciale régionale constitue une option stratégique à long terme, son impact serait marginal en termes de réduction du coût du détournement des échanges dans le court et moyen terme.

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Nous avons déjà souligné le rôle, dans le développement des exportations, de facteurs tels que le coût du capital, les procédures commerciales, l'infrastructure et les services aux entreprises exportatrices. Un progrès considérable a été réalisé sur ces trois plans. Mais il reste à fournir des efforts additionnels pour compléter les progrès en matière de libéralisation commerciale et promotion des exportations. Les domaines suivants méritent une attention particulière :

1. Une réduction des importantes marges des taux d'intérêt, de manière à réduire les taux d'emprunt pour les entreprises exportatrices, notamment les PME. L'accélération de la réforme du secteur bancaire et l'introduction d'une réelle concurrence par la privatisation et l'établissement de banques étrangères semblent déterminantes pour atteindre cet objectif.
2. Des améliorations importantes dans la disponibilité du financement à moyen terme, surtout pour les PME.
3. Une mise en œuvre rapide des réformes en cours en matière de facilitation commerciale, de manière à réduire de manière significative les coûts de transaction.
4. Mise à disposition de services modernes, fiables et à bas coût pour les entreprises exportatrices, tels que les assurances, les télécommunications, la manutention portuaire, les transports. La privatisation et l'entrée libéralisée des IDE pourront servir à réduire les coûts et améliorer la qualité de ces services.
5. Accroissement de la composante formation dans tous les dispositifs touchant les exportations : introduction de nouvelles technologies, exportations de services, programme de mise à niveau. Ces mesures doivent améliorer la productivité de la main-d'œuvre et en réduire le coût unitaire. Elles doivent également renforcer la compétitivité hors prix, au point que la formation contribue à la conception, l'innovation, la recherche et le développement.
6. Le lancement de programmes tels que la promotion de districts visant à aider les PME à faire face aux désavantages dus à leur petite taille. On pourra surmonter les économies d'échelle négatives par des mesures destinées à créer des liens et à développer des réseaux parmi les entreprises qui opèrent dans le même domaine ou des domaines en amont ou en aval. Le regroupement est de plus en plus important au fur et à mesure que les activités de production et d'exportation sont davantage basées sur les connaissances. Les petites entreprises devront être encouragées à former des alliances stratégiques par lesquelles deux entreprises ou plus s'associent et joignent leurs efforts pour créer un avantage compétitif qui ne serait pas possible par l'action d'une seule. Ces alliances pourront prendre la forme de consortiums, c'est-à-dire des arrangements de collaboration en matière de commercialisation, d'achats d'intrants, de stockage, de transport, de développement de produit et de recherche commerciale; ou sous forme de coopératives de production et de commercialisation.

NOTES

- ¹ France, Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas.
- ² Pantalons, vêtements de travail, chemises, vestes et blousons.
- ³ Voir OMC, 2000.
- ⁴ Sociétés dont plus de 50 % du capital appartiennent à des étrangers.
- ⁵ Voir FMI, 2001a.
- ⁶ Ces gains en bien-être, net du détournement commercial, sont estimés à entre 3,3 et 4,5 % du PIB par an. Voir Brown, 1997 et Rutherford *et al.*, 1995.
- ⁷ Les gains dynamiques sont estimés à 2,8 % par an. Voir Rutherford *et al.*, 1995.
- ⁸ Voir FMI, 2001a.
- ⁹ Ces coûts d'ajustement, à supporter une seule fois, ont été estimés à 4 % du PIB.
- ¹⁰ Le coût du détournement commercial est estimé à 1,7 % du PIB sur une base annuelle. Voir Rutherford *et al.*, 1995.
- ¹¹ Voir SOFRECO, 2000 et Centre du commerce international, 1998.
- ¹² Le temps de dédouanement est de 48-72 heures; en Argentine, il est de 3 heures. L'inspection matérielle peut aller jusqu'à 50-80 %, alors qu'en Argentine ce taux est de 30 % seulement.
- ¹³ Voir Raven, 1994.
- ¹⁴ Voir Ben Marzouka, 2001.
- ¹⁵ Ibid.
- ¹⁶ Voir Banque mondiale, 2000a et FMI, 2001a.
- ¹⁷ Voir Ben Marzouka, 2001 et SOFRECO, 2000.
- ¹⁸ Voir Banque mondiale, 2000b et SOFRECO, 2000.
- ¹⁹ Ibid.
- ²⁰ Voir Ben Marzouka, 2001.
- ²¹ Voir Lakhoua, 2001 et Banque mondiale, 2000a.
- ²² Università Commerciale L. Bocconi, 2000.
- ²³ Ce programme a approuvé, entre 1996-2000, 645 plans de restructuration pour un investissement total de 1 216 millions de dinars.
- ²⁴ Voir Banque mondiale, 2000a.
- ²⁵ Les entreprises de moins de 100 emplois représentaient en 1996 29 % des dossiers approuvés, cette part s'étant élevée à 66 % en 1999. L'investissement immatériel constituait 13 % de l'investissement total entre 1996 et 2000, et sa part est en hausse par rapport à 1996.
- ²⁶ Malgré l'importance des incitations accordées par l'État et la simplification des procédures, les résultats restent limités : de 1997 à juillet 2000, seules 28 entreprises ont demandé et obtenu le concours financier de l'État. Le montant total accordé s'élève à 1,1 million de dinars.
- ²⁷ Aux États-Unis, le commerce électronique compte déjà pour 7 % des ventes totales de textiles-habillement. Voir CEPEX/PNUD, 2000.
- ²⁸ Ibid.
- ²⁹ Voir PNUD/CEPEX, 1999.
- ³⁰ Voir Stephenson, 2000.
- ³¹ Les engagements pris par la Tunisie dans le cadre du ~~GATS~~-GATT se limitent actuellement à trois secteurs : tourisme, services financiers/bancaires et télécommunications.
- ³² L'augmentation de la perte en recettes associée au changement d'une libéralisation régionale vers une libéralisation multilatérale est estimée à 22 %. Voir Ghesquière, 1998.
- ³³ Cette part est de 4 % (3 % en importations pétrolières de la Jamahiriya arabe libyenne et 1 % en importations en provenance d'autres pays arabes) contre 25 % en provenance d'autres pays européens hors UE.

CHAPITRE III - LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

A. LE PARADOXE DE L'ATTRACTIVITÉ TUNISIENNE

Attirer les investissements directs étrangers est depuis longtemps un objectif du Gouvernement tunisien. En dépit des modifications apportées durant les 20 dernières années aux différentes lois sur l'investissement étranger, il est possible de trouver un certain nombre d'objectifs constants. Il est attendu des IDE qu'ils renforcent les exportations du pays, qu'ils créent de l'emploi, qu'ils transfèrent de la technologie, qu'ils participent à un aménagement plus harmonieux du territoire, qu'ils contribuent au développement industriel. Pour obtenir ces résultats, un régime d'incitations fiscales et financières généreux a été établi, spécialement pour les investissements offshore tournés vers l'exportation. Ils n'ont pas besoin d'être localisés dans des zones spéciales pour bénéficier des avantages spéciaux, mais ils peuvent s'établir n'importe où sur le territoire dès qu'ils ont obtenu le statut de « points francs ». Il s'agit d'une caractéristique originale de la Tunisie qui, à bien des égards, a joué un rôle de précurseur de la promotion des investissements étrangers. La mise en place d'un guichet unique, alors que ce concept était encore très peu répandu, constitue un autre exemple. Son expérience a pu servir de modèle pour d'autres pays. Plus largement, si la liste des préalables de l'attractivité est prise en référence¹, l'économie tunisienne semble remplir la plus grande partie des conditions nécessaires pour figurer sur la liste sélective des investisseurs étrangers. Pourtant, c'est loin d'être le cas.

Les meilleures performances des IDE notées durant les dernières années s'expliquent presque entièrement par des opérations importantes de privatisation pour les années 1998 et 2000. Il apparaît aussi que l'IDE, hors énergie et privatisations, est faible. C'est pourquoi il est possible de parler d'un paradoxe pour désigner l'écart entre, d'une part, l'effort de promotion, son ancienneté, son renforcement constant à travers l'adoption d'une loi sur l'investissement et la création de la FIPA et, d'autre part, le montant actuel des IDE qui, bien qu'en forte hausse par rapport au début des années 90, reste largement en deçà des potentialités du pays. Pour tenter d'élucider de ce paradoxe, après avoir analysé la performance récente des IDE en Tunisie, nous prendrons pour référence les éléments indispensables de l'attractivité et tenterons de cerner ceux que le pays offre et ceux qu'il n'offre pas de manière satisfaisante aux investisseurs.

PERFORMANCE DES IDE

Le niveau des IDE a augmenté rapidement au cours des cinq dernières années, passant de 305 millions de dinars en 1995 à 1 068 millions en 2000. Cette croissance est principalement liée à une progression marquée de l'IDE dans le secteur manufacturier, qui représentait 65 % de l'IDE total en 2000, contre 8 % seulement en 1995. À cette époque, la part du secteur de l'énergie, qui depuis les années 80 avait traditionnellement

attiré les investisseurs étrangers, comptait encore pour 83 % du total. Néanmoins, le niveau des IDE en Tunisie demeure relativement bas. En 2000, malgré la forte récupération au cours de la seconde moitié des années 90, la part de l'IDE dans l'investissement total du pays² était au même niveau qu'en 1990, juste au-dessous de 15 %. Les politiques volontaristes futures des privatisations pourraient conduire à une amélioration de cette tendance. Il est important de souligner que l'augmentation significative des IDE hors énergie en 1998 et 2000 correspondait à la privatisation de quatre grandes cimenteries. En dépit de la croissance rapide de l'IDE dans le secteur manufacturier, hors privatisations, depuis 1996, celui-ci ne représentait en 2000 que 6 % de la valeur ajoutée de ce secteur.

On calcule que, pour la période 1995-2000, un tiers des IDE de l'industrie manufacturière, hors privatisations, concerne la confection et l'habillement. Ces branches sont dominées par les PME qui, pour la plupart, peuvent être considérées comme de simples ateliers qui ont été délocalisés par des firmes européennes. De ce fait, elles sont fortement intégrées au réseau de leur maison mère pour leurs approvisionnements comme pour leurs ventes. En conséquence, elles entretiennent des relations très réduites avec les entreprises locales, d'où l'absence d'intégration entre les secteurs offshore et onshore. L'implantation de ces filiales ateliers correspond souvent au combat d'arrière-garde de sociétés européennes appartenant à des secteurs en pleine mutation.

Les différentes études (FIPA, API, PNUD, etc.) caractérisent les entreprises manufacturières étrangères par une taille relativement plus importante que les entreprises industrielles nationales : la moyenne des employés est de 62 pour l'entreprise nationale, et de 80 pour les entreprises offshore. Mais, malgré cet emploi moyen plus important dans les entreprises exportatrices, le capital moyen est plus faible dans le cas des entreprises offshore (il est uniquement de 2 000 dinars contre 2 800 pour les autres entreprises). Plus de 80 % des entreprises ont réalisé un faible investissement moyen de 1 million de dinars. C'est l'importance des entreprises de confection dans les activités exportatrices qui explique d'une part cette situation; d'autre part, les équipements qui y fonctionnent souffrent d'une grande vétusté, certains semblant avoir déjà servi dans leur pays d'origine et avoir un stade avancé d'amortissement lors de leur transfert en Tunisie³.

B. LES PRÉALABLES DE L'ATTRACTIVITÉ

Nous allons présenter un tableau sommaire des conditions qu'un État doit remplir pour pouvoir figurer sur la liste exhaustive des investisseurs globaux. Cet exercice nous permet d'évaluer dans quelle mesure la Tunisie satisfait ces conditions. Nous tenons à souligner que le tableau constitue une matrice de facteurs qui doivent être réunis simultanément, du fait de leur interdépendance. Il convient également de préciser qu'ils sont loin d'être exclusivement de nature économique. Le cadre juridique et institutionnel, la stabilité politique, en bref, l'existence d'un état de droit est une variable déterminante dans l'attitude des investisseurs, c'est-à-dire dans l'image qu'ils se font du pays. Dans la mesure où la promotion des IDE relève largement de l'art du marketing, les représentations psychologiques jouent un rôle important dans les processus décisionnels. Figurer, finalement, sur la liste sélective exige dans la majorité des cas un effort supplémentaire de promotion auquel nous consacrerons un autre point.

Préalables du cadre légal et institutionnel

- *Un régime politique et une politique macroéconomique stables et durables*

Grâce à sa stabilité politique et à sa performance macroéconomique, qui ont été analysées au chapitre I, la Tunisie remplit pleinement cette condition.

- *Un cadre légal et réglementaire transparent, stable et non discriminatoire*

La loi sur les investissements a fait l'objet de commentaires positifs dans le dernier rapport du FIAS (un service-conseil conjoint de la Société financière internationale et de la Banque mondiale) consacré au climat des investissements (1995). En outre, la loi algérienne récente, qui est en voie de révision, et l'absence de loi marocaine depuis la charte sur l'investissement (1996) ne paraissent pas devoir remettre en cause les dispositions et les avantages du régime tunisien concernant les investissements privés nationaux et étrangers.

La convergence actuelle de la législation de la Tunisie vers des standards internationaux concernant les IDE constitue l'un des éléments pouvant éliminer les obstacles aux flux d'IDE vers le pays. D'après l'étude stratégique sur le secteur textile, l'environnement incitatif en Tunisie est très compétitif par rapport à six pays concurrents⁴. Au niveau des garanties offertes aux investissements étrangers en Tunisie, on peut citer :

- Depuis 1963, la Tunisie a signé 40 accords bilatéraux de protection des investissements, et 32 accords de non double imposition avec les partenaires les plus importants.
 - La couverture des risques non commerciaux par l'adhésion de la Tunisie à l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
 - La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.
 - La protection des droits de la propriété industrielle.
 - La liberté de transfert des bénéfices et des produits de cession des capitaux investis et de leurs plus-values.
- *Une administration efficiente qui soit capable de répondre sans délais excessifs et injustifiés aux demandes des investisseurs concernant le bénéfice des régimes spéciaux d'incitation*

La mise en place d'un guichet unique pour les démarches administratives qui accompagnent le lancement d'un nouvel investissement reposait sur des principes excellents de simplification et d'efficacité des procédures administratives. Malgré le guichet unique, le processus de démarrage et de demande d'accès aux incitations implique parfois une « verticalisation » des démarches entre plusieurs ministères. De plus, au niveau des bureaux décentralisés de l'administration hors de la capitale, les rapports avec l'administration, selon les témoignages, sont moins faciles.

Des progrès importants ont été réalisés au niveau de la réduction des barrières administratives, mais certaines rigidités demeurent, augmentant les coûts de transaction et décourageant l'investissement privé étranger et national. Le processus de démarrage peut prendre encore deux à trois mois pour un investisseur dans l'agroalimentaire ou le tourisme, et jusqu'à six mois pour un investisseur dans le secteur manufacturier. Certaines demandes d'autorisations requises sont parfois rejetées sans explication. D'après une enquête de l'IACE sur les contraintes actuelles auxquelles sont exposées les entreprises, les contraintes administratives venaient en troisième position pour les investisseurs privés, et 20 % des personnes interrogées ont indiqué quelles étaient les contraintes les plus sévères. D'après une enquête de l'USAID (septembre 1999), « les investisseurs étrangers

reconnaissent que l'Administration tunisienne montre un degré élevé de professionnalisme, en particulier aux plus hauts niveaux, mais ils se plaignent du manque d'information fiable et facilement disponible fournie par les agents administratifs, en particulier en ce qui concerne les incitations, les formalités d'importation et la législation du travail. L'Administration – en particulier la Caisse nationale de sécurité sociale, les services fiscaux, les douanes et l'Agence nationale pour l'emploi – impose également des contrôles jugés excessifs et pesants par les entreprises⁵ ». Ces rigidités augmentent les coûts de transaction, découragent l'investissement privé national et étranger et pénalisent la compétitivité.

Une étude récente⁶ a confirmé les résultats des deux enquêtes, en soulignant que le poids de la bureaucratie est considéré par un échantillonage d'investisseurs étrangers comme le facteur le plus négatif au niveau des décisions en matière d'IDE en Tunisie. Un tel facteur, toutefois, a été perçu comme étant encore plus critique pour d'autres pays de la Méditerranée couverts par l'étude.

- *La réforme de la législation et de la réglementation des activités économiques dans le sens de la libéralisation et de l'efficacité*

Bien que les prix aient été libérés, le gouvernement s'est gardé le droit d'intervenir et de fixer les prix dans certaines situations. Ainsi, le contrôle des prix couvre encore plus de 10 % des échanges au niveau du producteur et du commerce de gros des produits de base. Au niveau du commerce de détail, environ 20 % des prix sont contrôlés.

Comme analysé au chapitre V, le manque de flexibilité de l'emploi constitue l'aspect le plus sensible et risque de favoriser d'autres pays. Le marché du travail tunisien pénalise les décisions de licenciement prises par les entreprises, ce qui réduit la mobilité de la main-d'œuvre et de l'emploi. Le licenciement individuel pour raisons économiques est interdit par la loi. Les licenciements collectifs sont autorisés pour des raisons économiques moyennant l'approbation préalable des autorités. En outre, au lieu de prévoir des allocations de chômage judicieusement conçues, le code du travail met l'accent sur les indemnités avec un maximum de six mois de salaire. Ces rigidités ont des effets démotivants, abaissent la productivité et constituent des coûts de sortie importants pour les entreprises qui ont besoin de se restructurer.

- *La mise en place d'un programme de privatisations*

La réalisation d'un programme massif de privatisations est un exemple de mesures qui sont accueillies comme les signes d'une volonté gouvernementale de favoriser le développement de l'économie de marché et donc d'une attitude favorable aux IDE. Entre 1987 et 1997, le programme tunisien de privatisations a été modeste et bien plus restreint que celui d'autres pays émergents. Le programme s'est heurté à différents obstacles : la taille limitée du marché financier, la crainte de voir quelques groupes, familles ou étrangers dominer une part trop importante de l'économie, la résistance des syndicats, des cadres dirigeants et des fonctionnaires. Les privatisations ont concerné principalement des entreprises de petite taille dans le secteur du tourisme (50 %), suivi du secteur mécanique et chimique (21 %) et du secteur alimentaire (10 %). Les privatisations dans le secteur des banques et des assurances ont été très limitées.

La privatisation commence à gagner du terrain depuis 1998; au lieu des simples appels d'offres dans les quotidiens nationaux, on s'oriente vers l'appui technique des banques d'affaires internationales; quatre cimenteries ont été rachetées par des investisseurs étrangers pour 725 millions de dinars en 1998-2000, contre un montant total de recettes des privatisations de seulement 400 millions pour la période 1987-1997. En 2000, le gouvernement a publié une liste de 40 entreprises à privatiser, dont deux dans le secteur financier, signé le contrat pour désigner un opérateur de la deuxième tranche du téléphone cellulaire, et conclu une opération de BOT pour une centrale électrique. Cependant,

malgré l'accélération récente du programme de privatisation, l'État est encore très présent dans les activités productives à travers 120 entreprises publiques, qui représentent 20 % de la valeur ajoutée totale.

Préalables économiques et sociaux

Outre la réalisation des préalables ci-dessus qui témoignent de l'établissement d'un état de droit libéral et, plus généralement, de la crédibilité du pays, il existe une deuxième série de préalables de caractère plus économique qui sont pris en compte en priorité dans les projets d'investissement des opérateurs :

- *Un marché de taille suffisante et en forte croissance*

Dans une étude d'Ernst & Young sur les facteurs motivant les décisions d'investissement de 1 000 entreprises multinationales, 94 % des entreprises enquêtées affirment que le « large marché potentiel » est le plus déterminant.

Malgré l'étroitesse du marché tunisien, l'accès libre au marché de l'UE représente un attrait majeur pour les investisseurs étrangers. À plus long terme, la Tunisie pourrait également bénéficier d'une libéralisation des échanges avec les pays maghrébins et arabes, et éventuellement avec tous les pays tiers méditerranéens (PTM). Toutefois, la signature d'accords d'associations entre les PTM et l'UE créerait un encouragement à investir au sein de l'UE plutôt qu'en Tunisie, tant que les obstacles dans les PTM restent plus importants que ceux qui existent entre chaque PTM et l'UE.

- *Le système des transports (aériens, maritimes, routiers) et des télécommunications doit être de première qualité*

Les filiales ne peuvent pas fonctionner efficacement si elles sont coupées d'une liaison en temps réel avec leur maison mère et avec les autres filiales. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent la base sur laquelle ont pu se développer les activités multinationales des firmes.

Nous avons déjà évoqué dans le chapitre II que le coût du transport et des télécommunications constitue un handicap majeur pour la Tunisie.

- *L'existence d'une offre locale de main-d'œuvre qualifiée est plus importante pour les multinationales que les taux de salaire*

Cette priorité s'explique par le fait que les multinationales utilisent des technologies sophistiquées qui exigent un personnel capable de les utiliser et, éventuellement, de les réparer. Le bon niveau de formation et l'expérience professionnelle de la main-d'œuvre constitue l'avantage majeur des pays de l'ex-Comecon. La dimension cognitive offre aussi la possibilité pour les firmes d'élargir leur gamme de production vers des biens ou des services ayant un plus fort contenu en technologie. Cela a aussi pour effet d'augmenter la valeur ajoutée locale – un résultat qui est souhaité par les autorités du pays d'accueil.

Les industriels implantés en Tunisie se plaignent de l'insuffisance de l'offre de techniciens moyens et supérieurs, ce qui les oblige à se cantonner dans des productions à faible contenu technologique, qui sont aussi les plus exposées à la concurrence internationale sur la base de la compétitivité-prix.

La formation en Tunisie est sans doute meilleure en moyenne qu'au sud du Sahara et meilleure que dans les pays asiatiques où les salaires sont les plus bas (Birmanie, Viet Nam), et des efforts ont été accomplis en faveur de la formation professionnelle; mais les pays de l'ex-Comecon sont toujours mieux placés. Le problème de la qualification de la main-d'œuvre tunisienne et les besoins de formation ont déjà été mentionnés au chapitre II. Ces questions seront examinées en détail au chapitre V.

- *L'existence d'un tissu industriel performant d'entreprises locales, de taille moyenne ou petite*

Il faut que les entreprises locales soient capables de fournir aux filiales des multinationales des biens et services à des prix compétitifs tout en respectant des critères rigoureux de qualité et les délais de livraison. La tendance à l'extension du nombre des « firmes-réseau » donne à ce préalable une importance qui sera certainement de plus en plus décisive dans le choix de la localisation des firmes. Même dans le cas où celles-ci entraîneraient avec elles leurs principaux équipementiers ou sous-traitants dans les pays où elles s'implantent, d'une part il arrive que ceux-ci aient aussi besoin de partenaires locaux, et d'autre part rien n'empêche de penser que, pour certaines activités, les entreprises locales peuvent supplanter à terme les unités délocalisées.

Comme discuté au chapitre II, le développement des PME en Tunisie est entravé par les difficultés à obtenir un financement et par le manque de dispositions complètes sur les regroupements, qui ne leur permet pas de bénéficier d'économies d'échelle.

LES POLITIQUES DE PROMOTION

Il reste que, pour un pays qui veut attirer les investissements étrangers, remplir les préalables est une condition nécessaire, mais non suffisante, compte tenu de la concurrence de plus en plus acharnée avec les autres pays. D'autres actions doivent être menées, qui relèvent généralement des responsabilités d'une agence de promotion des investissements. Cette dernière a plusieurs fonctions, modulées différemment d'un pays à l'autre.

- *Avec l'appui des plus hautes personnalités du gouvernement, l'agence doit faire connaître à l'étranger, auprès de la communauté internationale des affaires, les transformations survenues dans le pays*

Ces changements peuvent concerner la nouvelle attitude des autorités locales vis-à-vis des investissements étrangers qui se manifeste par les réformes du cadre législatif et réglementaire; la panoplie des avantages financiers liés aux régimes spéciaux; les avantages de localisation sectoriels et géographiques du pays. Il s'agit en fait d'une campagne de construction de l'image.

L'image globalement positive qu'a la Tunisie en Europe, grâce notamment à son attrait touristique, constitue un atout de taille. Encore faut-il transformer cette image, liée essentiellement à une idée de « douceur de vivre », en une image plus globale de qualité, de compétence, de respect de l'environnement, et d'une population industrielle.

- *L'agence doit se charger de l'accueil des investisseurs potentiels, leur fournir toute l'information dont ils ont besoin*

L'agence piloterait éventuellement les investisseurs dans la recherche de terrains industriels ou de bureaux, les aiderait dans l'obtention des autorisations et permis relevant des services de l'administration et les mettrait en contact avec des partenaires locaux, entre autres, à l'occasion de forums et autres événements ciblés.

Les activités de la FIPA dans ce domaine semblent être satisfaisantes.

- *L'agence peut prendre l'initiative de conduire des opérations de prospection ciblée*

La prospection est orientée vers un petit nombre d'investisseurs étrangers dont le champ d'activité correspond aux avantages de localisation offerts par un certain nombre de sites sur le territoire national. Cette démarche est plus complexe, elle tient de l'intelligence économique et nécessite un travail de préparation très minutieux. Le repérage doit permettre de motiver le décideur et/ou l'organe de décision.

Le rôle de la FIPA dans les opérations de prospection ciblée mérite d'être renforcé de façon significative. Ce point est développé dans la section suivante.

C. COMMENT AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ

LE DÉFI

Le paradoxe de l'attractivité tunisienne est encore plus difficile à expliquer si l'on tient compte du positionnement de la Tunisie dans une perspective globale. Dans ce contexte, il est utile de souligner que le rapport du World Economic Forum sur la compétitivité en Afrique a classé la Tunisie au premier rang⁷. De plus, les notes attribuées à la Tunisie par les agences de notation sont meilleures que celles de certains pays concurrents, tels que l'Égypte, le Maroc, la Thaïlande, le Mexique, l'Argentine, l'Afrique du Sud. Enfin, en 2000, une étude sur les IDE en Méditerranée⁸ a essayé de mesurer la perception des investisseurs européens de 11 sites méditerranéens. Dans le cas de la Tunisie, parmi les facteurs positifs, les dirigeants des entreprises ont retenu les incitations, la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché et qualifiée et les ressources naturelles; parmi les facteurs négatifs, ils ont souligné la lourdeur de la bureaucratie et les relations de travail. La moyenne des facteurs positifs pour les 11 pays retenus par l'analyse est de 5,3, et de 7 pour la Tunisie; la moyenne des facteurs négatifs est de 4,7, et de 2,4 pour la Tunisie. Cela attribue à la Tunisie la meilleure performance en termes d'attractivité, suivie par la Turquie et Chypre.

Parmi les causes qui pourraient expliquer le décalage entre les flux d'IDE attendus et les flux reçus, deux sont à considérer : la gradation de la politique économique tunisienne et l'épuisement du modèle offshore.

La politique économique graduelle, en particulier dans le domaine des privatisations, pourrait être perçue par les investisseurs étrangers comme l'expression de certaines réserves sur l'accélération du processus de privatisation, et non la manifestation d'une volonté irrévocable en faveur des politiques d'ouverture et de libéralisation.

Le paradoxe de l'attractivité tunisienne peut aussi être associé à l'épuisement du modèle offshore. Ce modèle ne fonctionne que dans le cadre d'implantation de firmes qui suivent une stratégie de minimisation des coûts. Dans cette perspective, il n'est pas sûr que le territoire tunisien présente des avantages de localisation à l'attractivité absolue, surtout si on considère les coûts de la main-d'œuvre et des services. Par ailleurs, les motivations des firmes européennes pour adopter une stratégie de minimisation des coûts sont plus faibles que celles des firmes nord-américaines ou japonaises. De plus, relativement peu de firmes européennes suivent une stratégie globale qui repose sur l'articulation entre une stratégie de minimisation de coût (verticale) et une stratégie de marché (horizontale). Pour celles qui adoptent ce modèle, il n'est pas sûr que le territoire tunisien (comme les autres territoires maghrébins d'ailleurs) sera placé dans le cercle le plus élevé en termes d'attractivité. La conjonction de la minimisation des coûts et de la demande sur laquelle se fonde la stratégie globale, plus le jeu habituel du mimétisme, donne la préférence à la zone Pacifique, l'ALENA et, peut être, demain, à la zone de l'UE élargie à l'Est.

LES MESURES PROPOSÉES

À la lumière de ce qui précède, l'amélioration de l'attractivité de la Tunisie requiert une action sur trois plans : le cadre légal et institutionnel; les préalables économiques et sociaux; et les politiques de promotion. En ce qui concerne ce dernier volet, nous proposons d'abord des mesures « traditionnelles » de promotion des investissements, puis nous essaierons d'explorer de nouvelles voies.

Cadre légal et institutionnel. Parmi les priorités figurent des mesures pour alléger le poids de la bureaucratie, améliorer la flexibilité du travail et accélérer le rythme du processus de privatisation. Plus précisément, afin de faciliter l'accès de nouveaux projets, on peut demander la mise en application des mesures suivantes qui concordent avec les recommandations de l'USAID et de la Banque mondiale⁹ :

- Préparer une liste négative des activités qui ne sont pas accessibles aux investisseurs étrangers.
- Faciliter l'obtention des autorisations sectorielles.
- Réduire le nombre de formulaires à remplir et simplifier l'information requise par les investisseurs. À cet égard, les initiatives type « document unique » proposé par l'API pourraient être très utiles.
- Améliorer les procédures d'enregistrement de la propriété intellectuelle et industrielle.

Préalables économiques et sociaux. Il faut, dans ce domaine, veiller aux mesures visant : une amélioration des systèmes de transport et de télécommunication; une mise à niveau des qualifications de la main-d'œuvre; un renforcement des PME; et une revue du système de contrôle des prix pour éliminer les distorsions.

La Tunisie s'est engagée depuis quelques années dans une approche moderne d'accueil des entreprises favorisant l'aménagement de nouvelles générations d'espaces industriels qui répondent aux exigences de qualité d'aménagement et apportent des réponses adéquates aux services liés à l'entreprise avec un rapport qualité/prix relativement concurrentiel. Cet effort est appelé à être consolidé dans le futur, et ce afin d'accroître l'attractivité de la Tunisie pour les projets d'IDE importants, notamment ceux à grande consommation d'énergie.

Politiques de promotion. Une action plus efficace de promotion est nécessaire pour tirer un meilleur parti des avantages de localisation du pays. La FIPA a besoin d'un personnel plus nombreux et plus qualifié, mais elle n'a pas actuellement les moyens (en termes financiers et de statut) de relever ce défi. Les ressources financières mises à la disposition des représentants à l'étranger méritent un accroissement substantiel et surtout au moins un dédoublement du personnel sur place à l'étranger. Même si le nombre du personnel à Tunis paraît satisfaisant, on devrait améliorer la qualité en recrutant quelques cadres de très haut niveau et ayant une très grande expérience internationale. Mais les conditions statutaires des salariés de la FIPA ne le permettent pas. L'Irlande dépense 4 dollars par habitant pour la mobilisation d'IDE. En Tunisie, pour atteindre le même ratio, il faudrait multiplier par cinq le budget de la FIPA.

La FIPA devrait aussi améliorer son programme de renforcement de l'image de la Tunisie comme pays d'accueil pour les IDE. Celle-ci devrait être bâtie sur la crédibilité de l'attractivité, attestée par les bons préalables, et être orientée vers l'augmentation de sa visibilité. Les techniques déjà utilisées par la FIPA méritent d'être ciblées. Les actions qui sont nécessaires pour augmenter la visibilité et la crédibilité du message sont coûteuses et les retombées immédiates sont limitées, mais le processus peut être cumulatif et vertueux.

Dans beaucoup de pays, une part appréciable des investissements étrangers est effectuée par des entreprises déjà installées et en conséquence ils n'apparaissent pas comme des investissements nouveaux. Il revient à l'agence de promotion des investissements étrangers de suivre ses anciens clients étrangers en assurant un « service après vente ». D'abord pour s'assurer qu'ils ont bien tenu les engagements qui leur ont permis de bénéficier éventuellement d'un régime préférentiel. Ensuite, pour certains, pour les aider à développer leurs installations initiales et, si possible, pour les inciter à se lancer dans de nouvelles

activités plus riches en valeur ajoutée locale. Cela est un facteur important dans la contribution des IDE au développement économique du pays d'accueil. Même si les décisions d'investissement sont prises au siège, les filiales locales peuvent influencer ces décisions.

D. L'EXPLORATION DE NOUVELLES VOIES

L'exploration de nouvelles voies peut s'orienter dans trois directions qui sont très complémentaires mais exigent une nouvelle définition des priorités de la politique de promotion des investissements. La première serait une relance du partenariat, la deuxième est le ciblage des investisseurs globaux, et la dernière consiste à promouvoir les BOT.

RELANCE DU PARTENARIAT

La relance du partenariat concerne au premier titre les entreprises de petite ou moyenne taille, qu'elles soient nationales ou étrangères. Elle devrait commencer par un repérage statistique aussi précis que possible des joint-ventures existant avec un (ou des) associé(s) étranger(s). Leur nombre doit être assez important car elles sont le résultat de l'ancienne loi de nationalisation partielle et, surtout, d'opérations plus récentes mais assez mal cernées par les statistiques car elles ne comportent pas de mouvements de capitaux importants et ne s'accompagnent pas forcément de dossiers pour l'obtention de statuts spéciaux. Cependant, il est à remarquer que, contrairement au passé, il y a de moins en moins de PME européennes en joint-venture avec des tunisiens. L'amélioration du climat des affaires, la culture de traiter avec les entreprises étrangères et les moyens de communications font que l'incertitude a diminué et l'entreprise européenne a beaucoup moins besoin d'un partenaire local.

La forme de partenariat qui s'est développée entre les entreprises tunisiennes et les entreprises européennes était un partenariat de simples réalisations basées sur la sous-traitance, sans apports financiers ou technologiques importants. Des alliances stratégiques d'une nature nouvelle doivent être mises en place, les entreprises se liant à tous les niveaux de leurs activités, de la recherche-développement aux circuits de distribution en passant par le processus de fabrication lui-même. Ces accords visent aussi l'exploitation de nouvelles stratégies de commercialisation et l'accès à de nouveaux marchés.

La proximité géographique, linguistique et culturelle devrait favoriser le partenariat entre PME européennes et PME tunisiennes, entre autres dans des secteurs qui ne sont pas à la pointe de la technologie pour la production de biens de consommation mais aussi dans le secteur des biens d'équipement peu sophistiqués destinés principalement au marché local (y compris les filiales de firmes étrangères). En outre, l'espace économique des PTM est maintenant porteur d'intéressantes opportunités d'investissement et de partenariat.

Pour développer le partenariat, la Tunisie dispose de deux outils qui ne sont pas utilisés systématiquement : le programme des privatisations et la mise à niveau. Il serait nécessaire d'intégrer étroitement ces programmes à la politique de promotion des IDE. Les privatisations constituent un excellent moyen de renforcer l'image d'ouverture du pays. Elles constituent aussi un très bon levier pour l'investissement industriel et un appât pour attirer des firmes étrangères qui, sans cela, ne prendraient pas en considération le pays. Le programme de mise à niveau pourrait intégrer des accords d'assistance technique avec des firmes étrangères pouvant aller jusqu'à la constitution de joint-ventures. De plus, la mise à niveau participe à la construction du tissu industriel dont on a vu qu'il constituait un facteur d'attractivité de plus en plus important.

La prospection ciblée sur les investisseurs globaux constitue l'une des facettes d'une politique de promotion active des IDE. Elle est le complément des autres fonctions de l'agence de promotion auxquelles il a déjà été fait allusion. La mise en place d'une prospection ciblée exige un certain nombre d'exercices préalables qui avaient été esquissés au milieu des années 90 à l'occasion d'une coopération entre la FIPA, le FIAS et PLI (une filiale de PricewaterhouseCoopers).

Cette forme de promotion des investissements comporte deux volets principaux. Le premier est constitué par une identification systématique et rigoureuse des avantages de localisation de certains sites sur le territoire tunisien en termes de rentabilité des projets. Il s'agit dès lors d'explorer un éventail d'activités le plus large possible (de la production de matières premières ou de produits manufacturés à l'agroalimentaire, l'installation de « call centres » ou le tournage de films pour le cinéma ou la télévision) pour aboutir à la sélection d'un nombre réduit de sites et d'activités pour lesquels la Tunisie dispose d'une attractivité très forte. Le second volet est le repérage d'investisseurs étrangers susceptibles d'être intéressés par les avantages de localisation tunisiens.

Nous voudrions insister un peu plus sur le profil des investisseurs à prospecter. Compte tenu des caractéristiques du territoire tunisien, il ne peut être question que d'implantations tournées vers l'exportation. Mais pour ne pas retomber dans la logique du modèle off-shore, il faudrait réussir à attirer des investisseurs globaux, c'est-à-dire des firmes qui combinent une stratégie horizontale – dans ce cas il s'agirait du marché européen – et une stratégie verticale – l'implantation d'une unité de production sur le territoire tunisien. Compte tenu des remarques qui ont été faites plus haut sur les investisseurs européens, la priorité d'allocation des ressources limitées de l'agence de promotion pour ce type d'activité devrait être donnée à la prospection de firmes non européennes. Il s'agit bien sûr de firmes nord-américaines ou japonaises, mais aussi, et avec une insistance toute particulière, de firmes en provenance de pays émergents du Sud : Corée, Malaisie, Taiwan, Brésil, Inde, etc. Dans tous les cas, il s'agit de cibler des firmes qui sont intéressées par le marché européen et qui ont un intérêt quelconque à avoir une base dans une zone où les coûts sont moins élevés.

Ce travail de repérage est difficile, comme l'est l'identification des sites ou des regroupements. Mais il s'agit de la condition préalable pour faire sortir la Tunisie d'une dépendance trop forte vis-à-vis des firmes de l'UE qui montrent un intérêt limité pour investir sur son territoire ou bien, il importe de souligner ce point, sur lequel elles sont souvent déjà installées depuis longtemps. Cet élargissement constituerait peut-être la clef d'un décollage des IDE. Dans ce contexte, il est utile de souligner l'importance de la formation des cadres et du personnel de la FIPA dans les techniques de ciblage de l'investissement et de l'utilisation de l'Internet en tant qu'outil de promotion.

La prospection ciblée sera sensiblement renforcée et obtiendra de meilleurs résultats si deux autres dimensions de la politique industrielle actuelle de la Tunisie, qui ont déjà été mentionnées, sont accélérées et approfondies. Il s'agit à nouveau du programme de privatisations qui offrirait des projets tout faits pour des opérations de prospection ciblée. Il s'agit aussi du programme de mise à niveau. Celui-ci ne doit pas être seulement conçu dans la perspective du renforcement de la compétitivité des firmes locales face à la croissance de la concurrence externe, mais aussi dans la perspective de l'émergence de partenaires locaux pour les firmes étrangères qui auront de plus en plus une stratégie d'externalisation de leurs fonctions.

PROMOTION DES BOT

Une autre innovation tendant à encourager les entrées d'IDE réside dans la formule des projets BOT (Build Operate Transfer) ou CFL (construction fonctionnement livraison). Dans ce genre d'opération, un syndicat d'entreprises étrangères de travaux publics, de fournisseurs de matériel et d'investisseurs finance et construit un grand projet d'infrastructure, puis il fait fonctionner l'installation en tant qu'actionnaire majoritaire d'une coentreprise où le gouvernement du pays d'accueil est son partenaire. À l'issue d'une période de 15 à 20 ans, l'installation est reprise par l'État. Le syndicat a intérêt à ce que le projet réussisse puisque la rentabilité de son investissement dépendra en partie du bon fonctionnement des installations. Le gouvernement du pays d'accueil bénéficie de la capacité de gestion et des capitaux non générateurs d'endettement. Ainsi, la construction de la centrale électrique de Rades II, d'une capacité de 350 à 500 mégawatts a été confiée à un groupe privé américain, dans le cadre d'une concession pour un investissement global de 350 millions de dinars. Le programme offre de larges opportunités aux investisseurs étrangers, notamment dans les projets de construction d'autoroutes, production d'électricité, dessalement de l'eau et traitement des eaux usées.

NOTES

¹ Voir Michalet, 1999.

² Formation brute de capital fixe (FBCF).

³ Voir Lakhoua et Bouzaine, 1997.

⁴ Maroc, Turquie, Inde, Pologne, Chine et talie.

⁵ Voir Banque mondiale, 2000a.

⁶ Voir Università Commerciale L. Bocconi, 2000.

⁷ Voir World Economic Forum, 2000.

⁸ Voir Università Commerciale L. Bocconi, 2000.

⁹ Voir Banque mondiale, 2000a.

CHAPITRE IV - LA LIBÉRALISATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

A. COÛTS ET BÉNÉFICES

La Tunisie a réalisé des progrès substantiels en matière de libéralisation du commerce et instauré la pleine convertibilité du compte courant depuis 1993; la libéralisation du compte capital a progressé plus lentement. L'ouverture limitée de l'économie aux flux de capitaux a permis au pays de limiter l'effet des chocs ressentis sur les marchés des capitaux internationaux en 1997-1998.

Dans un passé récent, les autorités tunisiennes ont pris un certain nombre de mesures pour mieux intégrer le système financier intérieur aux marchés internationaux. Plusieurs restrictions en matière d'opérations financières par les investisseurs étrangers et, à un degré moindre, par les résidents, ont été aplanies. Toutefois, en 1997, la Tunisie était encore qualifiée de « partiellement fermée », c'est-à-dire de pays où la réglementation concernant l'entrée et la sortie de capitaux imposait une autorisation étatique, qui cependant était normalement octroyée. En tenant compte d'un indice d'ouverture financière de 0 (pays les plus fermés) à 2 (les plus ouverts), la Tunisie est classée 1,39 en comparaison de 1,12 pour l'Éthiopie et 1,81 pour l'Égypte¹.

En perspective de l'ouverture substantielle de l'économie dans le cadre de ses engagements avec l'UE et l'OMC, il est nécessaire de réévaluer l'impact de l'approche de la gradation sur la croissance. Comme la Tunisie sera progressivement exposée aux pressions de la concurrence extérieure, les contraintes au niveau de l'offre, associées à un secteur financier non optimal pourraient compromettre de manière significative la compétitivité internationale de l'économie. Plus précisément, la perspective d'un commerce libre des biens industriels obligera les entreprises à améliorer la productivité et la qualité pour rester rentables aux prix du marché mondial. L'efficacité des intermédiaires financiers, la disponibilité de capitaux étrangers pour financer des investissements productifs et la mobilisation adéquate de l'épargne nationale semblent actuellement cruciales pour développer les gains de productivité nécessaires à l'économie dans son ensemble. En tant que telles, les libéralisations nationale et internationale ont un rôle décisif à jouer dans la stratégie d'ensemble que la Tunisie aura à élaborer pour poursuivre une croissance durable plus importante et une réduction du chômage.

Cela n'implique pas un recours à une libéralisation financière hâtive. Le nouveau contexte, tout simplement, éclaire autrement le choix entre les avantages et les risques d'une libéralisation du compte capital. Si l'économie tunisienne doit jouer un rôle actif sur la scène internationale, elle doit renforcer sa compétitivité. Établir des marchés nationaux efficaces est une condition essentielle de la compétitivité globale de l'économie, et la convertibilité du compte capital est un élément décisif de cette stratégie élargie.

Une libéralisation totale du compte capital fournit un libre accès à l'épargne mondiale, en complément aux ressources nationales, au service d'une croissance durable et aux objectifs de développement à long terme. Le fait de lier les marchés intérieurs aux marchés

internationaux peut représenter des bénéfices substantiels en termes de taux d'investissement et de croissance et de niveau vie plus élevés. Une concurrence plus intense par un plus grand nombre d'intermédiaires financiers réduirait les marges et déboucherait sur un coût plus bas d'emprunt ainsi qu'un rendement plus élevé sur les prêts. Cela mène à un marché financier national plus important et plus efficace, à une meilleure qualité des avoirs, à des possibilités élargies de couverture des risques et de diversification. La mobilité des capitaux permet aux investisseurs de réaliser des taux de rendement plus élevés, ajustés aux risques, et qui encouragent l'épargne et l'investissement et donc la croissance. Ainsi, l'ouverture du compte capital touchera la quantité (plus d'opportunités d'investissements et plus grand nombre d'intermédiaires) et la qualité des intermédiaires financiers (des marchés financiers nationaux plus développés et une meilleure allocation des ressources).

La convertibilité du compte capital présente un autre avantage : elle servira de catalyseur puissant pour les réformes nationales. En soumettant les performances économiques à un examen extérieur, la libéralisation souligne les incohérences des politiques nationales et augmente les coûts associés à la mauvaise gestion économique. En conséquence, elle apparaît comme un mécanisme de discipline puissant pour les décideurs, les poussant à adopter une gestion saine et un ensemble adéquat de politiques et de réformes nécessaires pour surmonter les rigidités structurelles.

Les bénéfices susmentionnés ne peuvent être obtenus sans que de sérieux défis soient relevés en matière de politiques macroéconomiques nationales et structurelles. En d'autres termes, la libéralisation du compte capital impose un prix à payer. Une mobilité accrue de capitaux pourrait entraîner une expansion excessive de la demande globale (surchauffe macroéconomique) et une vulnérabilité accrue des systèmes financiers et bancaires nationaux. Dans ce contexte, la capacité des décideurs à façonner des politiques macroéconomiques adéquates et cohérentes (politiques responsables et flexibles en matière de fiscalité et de taux de change) et structurelles (réformes préventives du marché financier et du système bancaire, réglementation de surveillance et de supervision) est cruciale pour assurer une gestion adéquate du processus de libéralisation.

L'intégration des marchés financiers impose une contrainte beaucoup plus sévère sur les choix des politiques nationales que les autres aspects de la mondialisation, tels que les échanges de biens et services. L'intégration du marché financier réduit la capacité des gouvernements nationaux à conduire une politique macroéconomique, en raison du risque de fuite des capitaux. Ceux qui adoptent ce point de vue soutiennent que les pays ne peuvent atteindre que deux des trois conditions suivantes : mobilité des capitaux, taux de change fixe et autonomie de la politique monétaire.

La vulnérabilité du système financier face aux grands flux de capitaux est associée à l'essor de prêts occasionné par ces flux. Le danger est que cela peut exacerber des déséquilibres entre actifs et passifs et réduire la qualité des prêts, conduisant à une combinaison de crises tant au niveau de la balance des paiements qu'au niveau bancaire, connue sous l'expression *twin crises* (crises jumelles). La probabilité de ce scénario est liée à la capacité des marchés financiers nationaux à évaluer correctement les risques et à y mettre un prix. Des marchés financiers qui fonctionnent bien – et ainsi une libéralisation réussie – dépendent de l'efficacité des intermédiaires, des institutions bancaires et financières, en matière de collecte et de traitement des informations pertinentes et d'allocation efficiente des ressources. La gouvernance de chaque institution doit être appliquée; elle doit éliminer les risques de l'aléa moral. Comme les marchés financiers sont par nature instables et imprévisibles, ils doivent être réglementés et supervisés, de manière à garantir leur bon fonctionnement. La crise financière asiatique fournit le cas d'école quant au rôle joué par les règlements de supervision et les normes de gouvernance pour les banques et les institutions financières pour promouvoir la convertibilité du compte capital. Des normes à même de garantir un marché financier sain sont hautement

souhaitables, surtout au niveau de la transformation des flux à court terme en engagements à long terme.

Les pays sont face à deux défis pour intégrer leurs marchés financiers. Le premier concerne le rythme auquel les pays doivent démanteler les contrôles administratifs sur les flux de capitaux et la démarche vers la convertibilité du compte capital. Le second concerne les encouragements et la réglementation des flux financiers internationaux pour minimiser les risques et la panique. Les pays ont besoin de mécanismes adéquats pour maintenir un équilibre entre les bénéfices et les risques de l'intégration financière. Les avancées technologiques et la simple taille des marchés financiers font que le risque de panique et de crise est omniprésent. Toutefois, les gouvernements ont différentes options pour réduire ce risque de manière significative.

La poursuite de politiques macroéconomiques solides est bien évidemment un premier pas, mais il est insuffisant. L'expérience récente démontre que la stabilité macroéconomique ne suffit pas à garantir des résultats et une croissance durables. Pour assurer une croissance durable, il faut mettre en place des actions de renforcement qui éliminent toute distorsion dans les politiques d'encouragement des flux de capitaux étrangers à court terme à même d'augmenter la vulnérabilité financière. La réglementation intérieure et la supervision des banques et des autres intermédiaires doivent être renforcées et la gouvernance du secteur privé améliorée. À long terme, la mondialisation des capitaux nécessite un cadre institutionnel ouvert pour assurer des comptes transparents, pour sécuriser les droits de propriété et pour permettre des contrats exécutoires, des réglementations et des mécanismes pour gérer les risques. Établir un tel cadre permet de renforcer l'idée que les marchés financiers ouverts contribuent pleinement à une croissance stable et à une réduction de la pauvreté.

De nombreux pays, face à des entrées et des sorties de capitaux importantes ont eu recours à des contrôles temporaires². Ces mesures visent à protéger l'économie de la volatilité intrinsèque des flux de capitaux à court terme et permettent la mise en œuvre de réformes structurelles et macroéconomiques d'une manière ordonnée. De plus, l'efficacité du contrôle des capitaux est souvent controversée, car les transactions ont lieu de toute manière sur des marchés informels qui échappent aux réglementations nationales, ne laissant aux autorités que des coûts administratifs et d'efficacité. Ceux qui encouragent les contrôles de capitaux soutiennent toutefois qu'une grande partie de ces coûts peuvent être évités et que la plupart des bénéfices peuvent être retenus s'ils sont conçus correctement. Ils argumentent que, puisque le principal risque de la libéralisation du compte capital est le revers subit et massif des flux de capitaux à court terme, il est raisonnable de contrôler en premier lieu les entrées plutôt que les sorties. Cela peut se faire en concevant des mécanismes de taxation des transactions, inversement proportionnelle à la durée de placement dans le pays des capitaux étrangers. C'est, en fait, le système qui est appliqué avec un certain succès par le Chili depuis de nombreuses années.

B. LE CAS DE LA TUNISIE

La Tunisie a adopté une approche sélective dans la libéralisation du compte capital, qui différencie les flux de capitaux. Comme mentionné au chapitre III, les investissements directs étrangers ont été perçus, à raison, comme une composante à long terme des flux de capitaux et aussi comme la composante la plus stable. Ils représentent un élément recherché pour les premières étapes de la stratégie de libéralisation financière de la Tunisie.

Les investissements de portefeuille à l'entrée ont été partiellement libéralisés en 1995. Les non-résidents étrangers pouvaient librement acheter des parts dans les sociétés implantées en Tunisie, jusqu'à concurrence de 10 % du capital coté en bourse et 30 % des parts hors bourse.

Au-delà de ces limites, il fallait une autorisation du gouvernement. Depuis, la législation a évolué. À partir de 1997, une autorisation était requise pour toute acquisition par un étranger (actions avec droit de vote) entraînant un contrôle de plus de 50 % du capital. En 1999, certaines exemptions ont été introduites. La souscription par des étrangers non résidents à des obligations émises par les entreprises étatiques ou résidentes était soumise à approbation.

Ces contrôles semblent insuffisants pour justifier le bas niveau d'investissements de portefeuille étrangers enregistré par la Tunisie. En 2000, bien que le niveau des flux de portefeuille ait doublé par rapport à celui de 1999, ceux-ci ne comptent encore que pour 1 % de la formation brute de capital fixe et 0,3 % du PIB. Ces résultats s'expliquent par les importants obstacles à l'attractivité provenant de la Bourse tunisienne : taux très bas de capitalisation du marché, liquidité insuffisante et très petit nombre de titres cotés.

En reconnaissant la contribution positive de la Bourse au développement, les autorités tunisiennes ont adopté plusieurs mesures pour améliorer le rôle de ce marché dans la mobilisation des ressources. Des avantages fiscaux, de nouvelles réglementations et l'établissement d'une commission de supervision indépendante (le Conseil du marché financier) ont redynamisé la Bourse, avec des résultats positifs en termes de capitalisation et de chiffre d'affaires (tableau 3).

Malgré ces progrès récents, la capitalisation de la Bourse tunisienne ne représente que 1/5 de celle du Maroc et 1/10 de celle de l'Égypte. Même en tenant compte de la taille relative des économies, le rapport entre la capitalisation de la Bourse et le PIB de la Tunisie (13 % en 1999) reste bien au-dessous de celui du Maroc et de l'Égypte – environ 30 % pour les deux pays (tableau 4).

La structure du secteur privé national est dominée par les PME, souvent familiales, qui sont réticentes à partager la propriété et le contrôle et à avoir recours au financement par émission d'actions, ce qui implique des exigences beaucoup plus importantes par rapport au financement bancaire. Cette situation réduit de manière drastique la possibilité de réaliser une capitalisation boursière plus importante à travers une augmentation accrue du nombre et du volume des titres cotés, mobilisant l'épargne nationale et étrangère. L'absence d'un programme de privatisation massive par appel public à l'épargne a également entravé l'expansion de la Bourse. Par ailleurs, le rôle traditionnel des investisseurs institutionnels nationaux dans le développement de la Bourse est étouffé par les difficultés financières sévères qui touchent actuellement le secteur des assurances. Aucune mesure spéciale et dynamique n'a été prise pour attirer les investisseurs de portefeuille étrangers, à l'exception de celle concernant l'augmentation du quota autorisé pour les étrangers en matière d'acquisition d'actions.

La gestion du compte capital représente clairement l'un des défis les plus difficiles auxquels sont confrontés les pays en développement en général et les décideurs tunisiens en particulier. Ils doivent élaborer des réponses au niveau des politiques et des institutions, suffisamment séduisantes pour attirer les investissements qui auront un impact positif sur la croissance et, en même temps, ils doivent être capables de minimiser les risques de crises financières coûteuses. Suite à l'expérience récente lors des crises asiatique, mexicaine et russe, l'approche traditionnelle « taille unique » a été sérieusement remise en question, et il est communément convenu par les experts et les institutions financières internationales que la séquence optimale et le rythme des réformes doivent être spécifiques à chaque pays. En d'autres termes, « Chaque pays doit trouver la stratégie d'ajustement optimale pour la libéralisation de son compte capital, celle qui maximiserait son bien-être intertemporel moyennant différentes contraintes financières et structurelles »³.

Si la séquence des réformes est une des clefs de la réussite, son rythme reste un déterminant crucial de la capacité de l'économie à s'imposer dans l'économie globale. Alors que la Tunisie semble avoir choisi la bonne séquence, le rythme de mise en œuvre des réformes

pourrait être revu à la lumière des objectifs de croissance et des engagements en matière de libéralisation du commerce.

Les autorités tunisiennes ont pertinemment envisagé la libéralisation totale du compte capital comme dernière étape du processus, étant donné le besoin préalable de renforcement du secteur bancaire, le développement des marchés financiers nationaux et les progrès au niveau de la libéralisation des prix et du commerce. Cependant, la question centrale se pose de savoir si le rythme des réformes peut s'accélérer eu égard : 1) aux réformes sectorielles qui constituent une condition préalable à une convertibilité totale du compte capital; et 2) à une action spécifique pour augmenter les flux de portefeuille étrangers. Étant donné le rôle marginal actuellement joué par l'investissement de portefeuille dans le financement externe de l'économie tunisienne, il y a largement place pour une augmentation de ces flux avant même la réalisation complète des réformes complémentaires, sans mettre en danger la stabilité financière.

Quant aux réformes sectorielles décisives, on peut envisager un certain nombre de mesures, dont :

- L'accélération de la réforme du secteur bancaire, à travers la privatisation, l'entrée de banques étrangères et l'amélioration de la réglementation et de la supervision des banques. Cette dernière mesure peut se faire à travers des mesures de renforcement de la redevabilité et de la transparence des superviseurs bancaires et par la réalisation d'un rapport minimal de capital par rapport aux avoirs pondérés sans risque, un certain nombre d'exigences en matière de capital face aux risques du marché, un rapport minimal entre les engagements sur demande et les actifs hautement liquides, et un rapport minimal entre le total des passifs et le total des actifs liquides⁴.
- Le développement des marchés financiers nationaux, par l'accélération de la restructuration des sociétés d'assurance, de manière à ce qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans le développement de la Bourse.

Quant aux mesures spécifiques en matière de flux de portefeuille étrangers, plusieurs possibilités méritent être mentionnées :

- Autoriser une participation étrangère au capital social des entreprises nationales au-delà de la limite actuelle de 50 %, de manière à améliorer l'attractivité de la Bourse tunisienne. La participation étrangère représente aujourd'hui 25 % de la capitalisation boursière.
- Faire un effort particulier pour attirer les capitaux de portefeuille, par exemple l'introduction de certains titres tunisiens sur des bourses étrangères, à travers les techniques des American Depositary Receipts ou des Global Depositary Receipts, et encourager l'établissement de fonds-pays.
- Accélérer la privatisation, surtout celle des services. Un programme clairvoyant de privatisation des services (banques, transport, télécommunications, etc.) contribuera à mobiliser l'intérêt des investisseurs étrangers et fournira à la Bourse des titres plus séduisants.
- Améliorer la transparence et la divulgation des informations au niveau de la Bourse. Cela fournirait aussi aux investisseurs étrangers de plus grands encouragements, permettant une évaluation plus juste de la rentabilité des entreprises. Comme suggéré par le FMI récemment :

La réglementation pour promouvoir la transparence des opérations financières et pour décourager la manipulation des prix et d'autres pratiques déloyales devrait être améliorée. En particulier, les contrats de liquidité entre émetteurs et intermédiaires boursiers semblent insuffisamment

contrôlés. De même, le marché des actions est très concentré (les banques comptent pour plus de 60 % de la capitalisation boursière), et il serait donc souhaitable de renforcer la régulation des placements, des négociations, et de la gestion des titres entre partenaires, surtout entre les banques, les intermédiaires boursiers et les fonds communs de placement liés par des intérêts communs de propriété.⁵

Aujourd'hui, il est bien établi que la crise asiatique a été amplifiée par le fait que de nombreux financements transitaient par le marché interbancaire. Ces financements se sont retirés en provoquant une crise de liquidité pour les banques et une crise de change. Les contrôles en place aujourd'hui en Tunisie sur les opérations interbancaires, représentant la composante la plus volatile des flux financiers, sont justifiés.

NOTES

¹ Voir Banque mondiale, 2000c.

² Les contrôles peuvent être groupés en deux grandes catégories: directs ou administratifs (prohibition directe pour les transactions trans-frontalières) et indirects ou basés sur les marchés (instruments conçus pour agir au niveau des prix et des volumes).

³ Voir Nsouli et Rached, 1998.

⁴ Voir FMI, 2001b.

⁵ Voir FMI, 2001b.

CHAPITRE V - LES EFFETS SOCIAUX DE LA MONDIALISATION ET DE LA LIBÉRALISATION

A. EFFETS SUR L'EMPLOI

L'Accord d'association avec l'UE aura des implications sociales importantes dans la mesure où les échanges avec cet espace économique représentent près de 75 % des importations et 80 % des exportations de la Tunisie, mais la progressivité de sa mise en œuvre – qui garantit une certaine protection jusqu'en 2008 – permettra à la Tunisie d'amortir les effets négatifs à court terme, de se préparer à cette échéance et de poursuivre durant une période de transition les réformes engagées. Sur le plan social, il s'agira de consolider les dispositifs d'insertion et de lutte contre la pauvreté afin de préserver les populations les plus vulnérables des répercussions négatives de cet accord. Tout laisse croire que les répercussions seraient plus fortes au niveau des petites et moyennes entreprises qui n'arriveraient pas à soutenir une forte concurrence, et l'impact serait plus ressenti par la main-d'œuvre peu qualifiée appartenant aux secteurs en déclin, en particulier les femmes¹.

Les effets de l'Accord d'association seraient multipliés par le démantèlement en 2005 de l'Arrangement multifibres. La Tunisie se trouvera en effet confrontée à une forte concurrence des pays émergents dont les coûts du travail sont moins élevés. Les répercussions sur les petites et moyennes entreprises et sur le potentiel d'emploi qu'elles offrent risquent d'être importantes.

En revanche, l'élimination progressive des distorsions liées au protectionnisme devrait contribuer à une croissance économique rapide avec des retombées positives importantes sur l'emploi. Cela dépendra toutefois du volume et de la qualité des investissements nationaux et étrangers, des performances en matière de restructuration et de mise à niveau des entreprises, des progrès du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et de la qualité de l'infrastructure et des services offerts par les institutions du secteur public. L'exemple du secteur textile-habillement est édifiant; l'étude stratégique réalisée récemment par le CETTEX montre que ce secteur possède d'énormes possibilités d'expansion permettant la création durant la période de transition de près de 130 000 emplois nouveaux, à condition de réaliser quelques réformes préalables dont celles de la formation professionnelle et de la législation sociale.

Durant la décennie écoulée, la Tunisie a pu freiner la progression du taux de chômage en dépit de l'accroissement supérieur à 3 % de sa population active et des effets négatifs à court terme de la restructuration d'entreprises publiques et privées. Toutefois, le maintien du chômage à un niveau très élevé constitue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics en Tunisie.

En effet, on constate entre 1994 et 1999 une augmentation du nombre des chômeurs de près de 70 000 et une stabilisation du taux de chômage à moins de 16 %. De 1994 à

1999, on relève également une baisse de la durée du chômage. Les chômeurs de longue durée (plus de deux ans) ne représentent plus que 20 % en 1999, contre 23 % en 1994.

Ces résultats ont pu être atteints notamment grâce aux divers programmes mis en place dans le but de contenir le chômage des jeunes diplômés et de contribuer à l'insertion dans l'économie des jeunes déscolarisés. Pour l'année 2000, plus de 10 000 jeunes ont bénéficié du Fonds d'insertion et d'adaptation professionnelles. De plus, le dernier instrument d'envergure institué en 1999, le Fonds national de l'emploi, devrait permettre de faire reculer le taux de chômage d'une façon significative parmi les jeunes. En 2001, les activités du Fonds devraient intéresser près de 60 000 d'entre eux. Le programme de mise à niveau a aussi contribué à freiner le chômage. L'impact net du programme sur l'emploi est fort encourageant. Dans les entreprises participant au programme, l'emploi a en effet progressé de 21 % de 1996 à mai 1999.

Les programmes d'insertion, d'adaptation et de mise à niveau ont pu compenser l'impact négatif sur l'emploi des restructurations des entreprises en difficulté. En fait, ces effets demeurent limités. Les licenciements enregistrés se situent aux alentours de 2 600 par an, sans compter la mise au chômage technique qui touche environ 8 000 travailleurs par an depuis 1997 ou la réduction des horaires de travail et la mise à la retraite anticipée. Une régression des effectifs affectés par ces diverses mesures est constatée depuis 1995; de 20 000 travailleurs concernés en 1995, ce nombre n'est que de 13 500 en 1998. La répartition sectorielle de ces effectifs indique que l'impact des restructurations sur l'emploi est plus prononcé dans le secteur textile-habillement : près de 60 % des travailleurs touchés proviennent de cette branche. La fermeture ou la baisse d'activité d'un grand nombre de petites entreprises ne possédant pas l'envergure nécessaire pour accéder à un programme de mise à niveau s'est traduite par des pertes d'emplois qui auront inévitablement des implications sur le plan social, particulièrement dans certaines localités où le textile-habillement constitue l'activité principale.

Par ailleurs, la législation en vigueur permet également d'octroyer aux travailleurs ayant perdu leur emploi une indemnité équivalant à trois mois de salaire dans la limite de trois fois le SMIG. Un projet de décret est à l'examen pour prolonger les indemnités à six mois. En outre, les indemnités légales de licenciement que les entreprises en difficulté n'ont pu acquitter sont prises en charge par la Caisse nationale de sécurité sociale.

Un autre aspect important de l'adaptation de l'appareil productif tunisien au besoin de renforcer sa compétitivité internationale est l'assouplissement du marché du travail. Pour créer un environnement favorable à l'entreprise et à l'emploi, la Tunisie a entrepris en 1994 et en 1996 deux réformes destinées à modifier certaines dispositions du Code du travail. Les nouvelles dispositions introduites portent notamment sur les contrats à durée déterminée ainsi que sur les procédures de licenciement. Le contrat à durée déterminée est réglementé, et sa durée est portée à quatre ans. Le recours à cette formule reste toutefois lié à certaines conditions². Concernant les licenciements, les changements intervenus ont permis de raccourcir les délais de traitement des dossiers par les commissions de contrôle des licenciements, de préciser le concept de faute professionnelle, de plafonner les dommages et intérêts et d'introduire la notion de gratification de fin de service. Dans ce code modifié, le travail intérimaire et les agences privées d'emploi notamment demeurent non autorisés, et ce en dépit de l'existence de nombreuses agences privées fonctionnant sous couvert de cabinets de sélection et d'orientation professionnelle.

Selon de nombreux avis, les règles en matière de recrutement et de licenciement restent, malgré les modifications apportées, trop restrictives, nuisibles à l'emploi et entravent la mobilité de l'emploi dans un contexte qui sera marqué par des pertes d'emplois dans les secteurs en déclin et des gains dans les secteurs en expansion et donc d'une nécessaire mobilité intersectorielle. La concurrence accrue à laquelle seront confrontées les entreprises tunisiennes nécessiterait la prise de mesures qui tranchent avec des réflexes privilégiant

la préservation des emplois et des acquis; le nouveau contexte rend nécessaire la création d'un environnement propice à la création d'activités et d'emplois sans pour autant fragiliser la cohésion sociale.

La souplesse du fonctionnement du marché du travail pourrait offrir aux entreprises la possibilité d'ajuster leurs effectifs en fonction des marchés et des changements technologiques ou d'organisation du travail. La législation actuelle limitant le recours au travail à durée déterminée et ne reconnaissant pas le travail intérimaire constitue, selon les employeurs, une entrave à la compétitivité de l'entreprise et à l'emploi. La précarité de l'emploi qui peut en résulter nécessiterait le renforcement des mécanismes de protection des couches les plus vulnérables de la population active et plus particulièrement les dispositifs d'aide au retour à l'emploi. Dans ce cadre, il est préconisé de poursuivre la réforme engagée depuis juin 1999 afin de rendre plus opérationnel l'instrument du Fonds d'insertion et d'adaptation professionnelle (FIAP/F) créé à cet effet.

La Tunisie s'est interrogée récemment sur la faisabilité d'un système d'indemnisation du chômage. Une étude réalisée par le BIT en 1996 pour le compte du Gouvernement tunisien a conseillé, après avoir analysé les mesures en vigueur et certaines expériences étrangères, de ne pas opter pour un régime d'assurance chômage³. L'étude a toutefois souligné que « les prestations que représentent les indemnités de licenciement pourraient être améliorées et rendues plus efficaces en les intégrant dans un système collectif de mise en commun des risques et des charges », tel qu'un fonds de garantie et de péréquation. Il est aussi à signaler que les dispositifs actuels de lutte contre le chômage ont été renforcés par les nouvelles mesures prises par le chef de l'État le 1^{er} mai 2001 au profit des travailleurs licenciés; les formules de mise en place sont en cours d'élaboration. Les recommandations du BIT pourraient être reconsidérées dans ce nouveau contexte.

B. MONDIALISATION, ÉDUCATION ET FORMATION

Il s'agit là d'un paradoxe. La Tunisie manquerait dans un avenir proche de compétences dans certaines spécialités pour faire face aux mutations attendues alors qu'un nombre important de diplômés, notamment ceux issus de l'enseignement supérieur, sont sans travail ou occupés dans des emplois ne correspondant pas à la formation suivie.

Le nombre des diplômés du supérieur en situation de chômage s'élèverait, d'après l'enquête sur l'emploi de 1999, à plus de 21 000, contre plus de 6 000 en 1994. La plupart des inscrits auprès de l'Agence tunisienne de l'emploi dont les demandes d'emploi sont demeurées non satisfaites étaient diplômés des filières gestion, droit, lettres et sciences humaines. Cette répartition confirme la persistance des difficultés rencontrées depuis des années par certaines filières. Certes, pour atténuer ce phénomène et pour faire face à des offres d'emploi lancées par des secteurs en croissance, la Tunisie a mis en place des programmes variés qui ont été décrits ci-dessus. On pourrait toutefois se poser la question suivante : ne serait-il pas plus utile de reposer encore une fois le problème de l'enseignement supérieur et de sa capacité à s'adapter au nouveau contexte au lieu des «traitements d'urgence» destinés en définitive à atténuer les effets d'un décalage persistant entre l'université et le monde du travail ? Ce décalage doit être réduit à travers le développement des filières techniques et technologiques. Les données relatives aux flux des diplômés de l'enseignement supérieur au cours des prochaines années incitent à accorder une attention particulière à ce phénomène en raison du maintien d'une structure de production du système éducatif où les diplômés issus des sections littéraires et juridiques demeurent surreprésentés⁴.

Les réformes des systèmes éducatifs et de formation professionnelle font partie des dispositions prises pour accroître le niveau de qualification et de compétitivité de la main-d'œuvre. Le système éducatif pour lequel la Tunisie consacre d'importants moyens financiers a connu au cours des dernières années des réformes importantes qui ont

permis, en ce qui concerne le premier cycle de l'école de base, d'accroître la capacité de rétention du système et de réduire les taux d'abandon qui s'élevaient en 1998/99 à 3,2 % au lieu de 6,9 % au début de la décennie. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, les réformes entreprises ont permis d'accroître d'une manière significative les effectifs inscrits, qui dépassent 180 000 en 1999-2000.

Malgré ces résultats encourageants, la Tunisie devra affronter un autre défi majeur : celui du taux très élevé d'analphabétisme (31 % des adultes ne savent ni lire ni écrire) ainsi que la présence en nombre important d'actifs analphabètes ou de niveau primaire. En 1999, le nombre des chômeurs appartenant à ce niveau était le même qu'en 1994, mais leur part décline, passant de 72 % en 1994 à 61 % en 1999. Quant aux actifs occupés, la part des effectifs appartenant à ce niveau éducatif reste très élevée malgré une amélioration constatée entre 1994 et 1999. Celle-ci est passée de 74 % en 1994 à près de 63 % en 1999. Ces écarts inquiétants en matière d'éducation requièrent des mesures visant une expansion massive de l'éducation de base pour la population active, surtout en facilitant l'accès à l'éducation aux populations défavorisées.

L'expérience internationale montre que la distribution de l'éducation est importante. Une distribution trop inégale a tendance à avoir un impact négatif sur le revenu par habitant dans la plupart des pays. Des inégalités sévères en matière d'éducation, généralement en rapport avec les inégalités des dépenses, ont pour conséquence que de nombreuses personnes manquent d'opportunités pour améliorer leur vie. La Tunisie a enregistré de grandes améliorations dans la distribution de l'éducation, avec un coefficient Gini (réalisations en matière d'éducation) en chute de 0,82 en 1970 à 0,62 en 1990. Toutefois, à cette période, comme c'était le cas pour l'Égypte, l'Inde et le Pakistan, les inégalités en matière d'éducation étaient quatre à cinq fois plus importantes qu'en Pologne, aux États-Unis, au Canada, en République tchèque, et beaucoup plus profondes que dans d'autres pays à revenus intermédiaires comme la Colombie et la Thaïlande⁵. Il serait fort intéressant de calculer le coefficient Gini actuel de l'éducation pour mesurer les progrès accomplis depuis 1990 et pour préciser le chemin à suivre.

En ce qui concerne la formation professionnelle, un vaste programme de mise à niveau (MANFORME) est en cours d'exécution. Entre 1997 et 2000, la capacité de production du dispositif de formation a augmenté sensiblement. Cette augmentation a été marquée notamment par un effort de diversification des filières pour couvrir des secteurs appelés à se développer, tels que les télécommunications et les industries agroalimentaires, et par un renforcement des filières existantes rendu nécessaire par l'accroissement des besoins des secteurs qui devront soutenir une forte concurrence locale et internationale, tels que le textile, l'habillement, le cuir et la chaussure. L'augmentation de la proportion des techniciens et des techniciens supérieurs dans le dispositif de formation enregistrée au cours de ces dernières années répond également à ce souci.

À côté des performances d'ordre quantitatif, le secteur s'est déployé pour tisser des relations de partenariat avec les secteurs productifs dans toutes les étapes de la formation, depuis la conception des projets et des programmes jusqu'à la conduite des centres de formation. Le développement des modes de formation se déroulant à l'extérieur des centres a connu également un accroissement considérable.

Dans le domaine de la formation continue, les mécanismes en place, tels que le Fonds d'insertion et d'adaptation professionnelles et le Programme national de formation continue (PRONAFOC), ont permis en 1999 de faire participer plus de 130 000 travailleurs appartenant à 3 354 entreprises à des cycles de formation continue représentant une contribution de l'État de plus de 26 millions de dinars. Par rapport à 1996, première année d'exécution du IX^e Plan, le nombre d'entreprises concernées a été multiplié par plus de 2,5, le nombre de personnes formées par plus de 2 et le montant des incitations supportées par l'État par 1,8. Le système de la ristourne de la taxe de la formation professionnelle représente à lui seul près des trois quarts des formés.

Malgré les progrès notables enregistrés depuis 1997, les défis pour les années à venir demeurent énormes. Les besoins en formation professionnelle, compte non tenu de l'administration, l'enseignement et la formation continue des entreprises, sont estimés à 54 000 personnes par an. Parallèlement, les besoins en qualification en vue d'améliorer le taux de technicité des travailleurs en activité sont estimés à 10 000 par an.

De plus, la réflexion actuelle sur le rôle et l'organisation de la formation montre les lacunes suivantes :

1. L'articulation entre le système éducatif et celui de la formation professionnelle reste très faible. Il n'existe pas de passerelles entre les deux systèmes.
2. Les apprenants sont considérés uniformes, de telle sorte qu'ils doivent s'inscrire dans le même moule de formation sans prendre en considération la spécificité propre à chacun. Dans cette situation, les intéressés ne choisissent pas leur propre menu et ils n'avancent pas à leur propre rythme, d'où des taux de déperdition élevés.
3. Les enseignants se sont cantonnés dans leur rôle traditionnel d'agents de transmission des connaissances. L'absence d'une formation pédagogique évolutive menace la qualité de la formation.
4. La faible part de l'enseignement technologique et professionnel pose un problème d'une part aux entreprises pour combler leurs besoins, et d'autre part aux apprenants « captifs » (non volontaristes).
5. L'industrie manufacturière tunisienne est caractérisée par la faiblesse du taux d'encadrement (surtout l'encadrement technique), qui a évolué très lentement de 5,6 % en 1987-1990 à 6,1 % en 1995-1997. Le manque de cadres moyens fait l'objet de mesures dont l'impact reste à confirmer.

Les stratégies mises en place dans le domaine de la formation professionnelle devraient permettre, avec des améliorations significatives, de faire progresser le niveau de compétence de la main-d'œuvre en Tunisie et de rattraper le retard qu'elle accuse par rapport à certains pays à revenu intermédiaire. L'accroissement de la capacité de formation, notamment celle relative à la formation de techniciens supérieurs, devrait être poursuivi afin de porter la formation au niveau des besoins. En ce qui concerne la formation continue, des efforts restent à faire, notamment en direction des entreprises concernées par le programme de mise à niveau qui, en dépit des mécanismes mis en place par l'État, ne consacrent pas suffisamment de moyens à la formation de leur personnel. En matière de formation initiale, les défis des prochaines années impliquent une participation plus dynamique du secteur privé et des professions dans la formation. Des formules d'incitation devraient être recherchées en vue de favoriser l'investissement privé dans le secteur de la formation qui reste, malgré les avantages accordés actuellement dans le cadre du Code d'incitation aux investissements, limité le plus souvent aux filières traditionnelles et marginales. Les fédérations professionnelles sont également concernées : elles devraient s'impliquer davantage, notamment en développant, à l'instar de ce qui existe dans de nombreux pays, leur propre capacité de formation.

Dans ce cadre, une étude réalisée par le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi sur le secteur privé préconise une série de mesures opérationnelles parmi lesquelles on retiendra particulièrement :

- Pour aider le secteur privé à mettre en place des formations plus technologiques nécessitant des investissements plus lourds, il est proposé d'instituer un système permettant à l'État de sous-traiter des formations auprès d'opérateurs privés dans le cadre de commandes publiques portant sur des besoins pluriannuels.

- Pour encourager l'investissement dans le secteur privé, il est préconisé de rendre accessible le Code d'incitation aux investissements aux opérateurs privés de formation. Dans l'état actuel des choses, seul le matériel didactique bénéficie de l'exonération des droits de douane et de la TVA (taxe à la valeur ajoutée).
- Pour soutenir la demande des ménages en formation, il est proposé d'une part de développer les produits bancaires et d'attribuer sous certaines conditions un chèque formation aux jeunes souhaitant suivre des formations dans des structures privées de formation;
- Afin de substituer à l'actuel système de pilotage de type administratif un pilotage fondé sur des normes qualitatives, réviser le cadre réglementaire du secteur privé de la formation.
- Afin d'impliquer davantage les professions, il est proposé de généraliser l'alternance dans les centres sectoriels relevant du secteur public et au niveau de l'apprentissage et dans le secteur privé. L'apprentissage par alternance constitue, en effet, la réponse la plus appropriée aux besoins de formation des jeunes déscolarisés des deux cycles de l'école de base.

À côté de ces mesures, l'institution de nouvelles incitations pourrait avoir des retombées bénéfiques sur le développement des formations techniques et technologiques par le secteur privé; le désengagement de l'État de certaines filières de formation pourrait d'autre part donner une impulsion à ce secteur. La formation professionnelle et le système éducatif devraient tenir compte à la fois des perspectives de développement de certaines activités exportatrices ainsi que des possibilités d'emploi sur le marché international du travail. Le marché européen de l'emploi devrait connaître à court terme des déficits en main-d'œuvre qualifiée; les besoins des pays de l'UE ont été estimés à 1,6 million de travailleurs qualifiés dans les diverses spécialités, notamment dans les métiers de l'informatique et des communications. Il est proposé dans ce domaine d'entreprendre une étude afin d'identifier les actions à mener pour bénéficier de ces nouvelles opportunités.

Une conséquence prévisible des restructurations industrielles est l'augmentation, sur le marché du travail, de la demande de travailleurs qualifiés. Cependant, l'éventail des qualifications de la population active demeure insuffisant malgré l'importance des dépenses d'éducation déjà consenties. D'où la nécessité d'orienter les politiques d'éducation et de formation professionnelle dans ce sens, en vue d'initier un processus d'accumulation de connaissances et fournir au marché du travail les qualifications nécessaires pour mieux assurer un certain nombre de fonctions indispensables au développement de la capacité compétitive de l'entreprise telles que la gestion financière et administrative, la commercialisation, le marketing, les systèmes d'information, l'assimilation et l'adaptation des technologies nouvelles, en particulier celles de l'information et des communications.

En ce qui concerne les activités exportatrices, il faut identifier les besoins de formation des services comportant à court terme un fort potentiel d'exportation; il s'agit notamment des services liés à l'informatique, les activités de conseil et d'expertise, l'enseignement privé, les services de santé, les services de gestion pour le compte d'entreprises étrangères.

S'agissant de la formation continue, la ristourne sur la taxe de la formation professionnelle a été jusqu'à présent l'instrument central de financement de la formation en entreprise, particulièrement pour les grandes entreprises structurées. L'apport du FLAP dans ce domaine a été marginal; le PRONAFOC destiné aux petites entreprises a comporté quelques dérapages, surtout en raison de la prise en charge totale par l'État des coûts des actions entreprises. Une réforme dans ce domaine est en cours d'élaboration et sera annoncée prochainement. Il s'agit d'unifier les dispositions existantes et d'en adopter d'autres, pour arriver à un cadre simplifié, dans lequel le FLAP/C et le PRONAFOC seront fusionnés.

Dans la réalisation de cette réforme, une réflexion sur le système de la ristourne sur la taxe de la formation professionnelle mérite d'être engagée; en effet, ce mécanisme nécessite la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions de formation menées à la place du contrôle purement administratif en vigueur ainsi qu'une décentralisation plus accrue. L'agrément préalable des actions de formation n'ayant pas de vocation pédagogique pourrait être remplacé par une approche qualité basée sur un contrôle postérieur des acquis. À moyen terme, il serait indiqué de réfléchir à la possibilité d'instituer un système de mutuelle des cotisations au niveau des branches professionnelles en vue de mobiliser les fonds nécessaires à la création de structures propres de formation ou à la réalisation de programmes adaptés aux besoins spécifiques des entreprises.

C. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La politique sociale en Tunisie repose sur une multitude de programmes et de mécanismes diversifiés d'intervention. Ce dispositif est constitué de trois types de programmes sociaux : 1) des programmes d'assistance directe; 2) des programmes de développement régional; 3) des programmes de promotion des activités génératrices de revenus.

PROGRAMMES D'ASSISTANCE DIRECTE

Au niveau de l'assistance sociale directe, le dispositif mis en place est constitué par :

- L'intervention de la Caisse générale de compensation par des subventions aux biens de consommation de base. Le transfert procuré au titre de la subvention de compensation couvre actuellement en moyenne 17 % des dépenses des catégories à faibles revenus.
- L'accès des populations nécessiteuses et à revenu limité aux soins grâce à un régime de gratuité ou de tarifs réduits dans les structures publiques de santé. Une réforme a été adoptée en 1998 en vue d'un meilleur ciblage et d'une amélioration de la qualité des soins et de la couverture sociale.
- Un programme d'aide et d'assistance aux personnes âgées, aux familles nécessiteuses et aux handicapés.

Afin de coordonner les différentes aides accordées au titre de ces programmes d'assistance, un fichier national de la pauvreté a été mis en place. Par ailleurs, un système d'information sur la réinsertion et l'insertion économique des populations pauvres capables de travailler est en cours de mise en place dans le cadre d'un programme de coopération entre le gouvernement et le PNUD. Il s'agit d'un système de suivi et d'observation qui permettra la coordination de l'intervention des différents acteurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La décennie 1990 a été marquée par une montée en puissance des programmes de développement régional afin de consolider la décentralisation des actions et des décisions, mais également par la mise en œuvre d'ambitieux programmes, tels que les projets de développement agricole intégrés par lesquels des aides et crédits sont accordés aux paysans en fonction des potentiels de production observés, les projets de développement des zones montagneuses du nord-ouest, destinés à la lutte contre l'exode et l'exploitation anarchique des ressources naturelles, le renforcement du Programme de développement rural intégré et le lancement d'un programme régional intégré pour les zones urbaines les plus défavorisées. Les crédits affectés aux programmes régionaux de développement n'ont cessé de croître, et ils ont été multipliés par huit entre le V^e et le IX^e Plan.

Il apparaît clairement d'après les diverses évaluations réalisées que les programmes régionaux sont devenus des outils incontournables de l'action régionale compte tenu à la fois de l'ampleur des interventions et de la nécessité de poursuivre l'intervention au profit du développement régional. Les réalisations et leur impact sur les populations sont considérables tant au niveau de l'amélioration des conditions de vie qu'à celui de la lutte contre la pauvreté et du développement de l'insertion économique et sociale des catégories les plus vulnérables.

Les programmes régionaux ont contribué à une amélioration sensible de l'IDH dans tous les gouvernorats depuis 1985 et à une réduction des disparités régionales. Le rapport entre l'IDH du gouvernorat le plus développé et celui du gouvernorat le plus démuné était de 1,7 en 1985. Ce rapport tombe à 1,4 en 1996, avec une tendance de convergence⁶. En dépit de ces progrès, le taux de pauvreté dans le sud-ouest est trois fois plus élevé que dans le district de Tunis.

Compte tenu de la multiplicité des programmes, il serait nécessaire de délimiter les complémentarités à mettre en place entre les différents programmes et mécanismes en vue d'harmoniser les diverses interventions et de renforcer l'action de développement régional. De même, il serait indiqué de renforcer les capacités opérationnelles des régions en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions afin de garantir leur pérennité et un ciblage adéquat des projets et des groupes visés. Une plus forte implication des populations dans le cadre des conseils locaux et ruraux et du tissu associatif dans les différentes phases d'identification et d'exécution des actions contribuerait à mieux définir les interventions et ainsi mieux répondre aux attentes de la population et aux besoins du développement.

La responsabilisation accrue des régions suppose le renforcement des capacités centrales en matière de suivi et d'évaluation a posteriori afin de pouvoir disposer régulièrement d'éléments d'appréciation sur les réalisations des programmes en vue notamment d'apporter les correctifs qui s'avéreront nécessaires pour la définition d'approches alternatives. Dans ce cadre, il serait indiqué d'évaluer les programmes et les mécanismes non encore évalués afin de disposer d'une vue d'ensemble du dispositif de développement et de lutte contre la pauvreté. Il serait également souhaitable de mettre en œuvre les recommandations les plus pertinentes des évaluations réalisées.

PROGRAMMES DE PROMOTION DES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS

La Tunisie dispose depuis 1973 de nombreux mécanismes de financement et de soutien à la création et à la consolidation de la petite entreprise et des activités indépendantes. La création en 1997 de la Banque tunisienne de solidarité et l'institution en 1999 d'un nouveau système de microcrédit constituent dans ce domaine les mécanismes les plus récents, ayant notamment pour objectif de soutenir les initiatives non éligibles aux mécanismes traditionnels de financement et ainsi d'aider les catégories les plus défavorisées de la population, dont les femmes, qui ont pu bénéficier de la création de la Banque.

La multiplicité des instruments de promotion sociale témoigne de la volonté des pouvoirs publics de contenir la pauvreté et de faire face aux répercussions négatives à court terme de l'ouverture de l'économie sur les conditions de vie des populations. Il a permis à la Tunisie de réaliser, dans un contexte plein de défis, des performances appréciables dans ce domaine. Toutefois, un impact plus important des divers programmes mis en place serait atteint si quelques conditions sont réunies. Tout d'abord, la richesse de ce dispositif pose le problème d'une coordination plus efficace entre les divers opérateurs dans le but de réduire les chevauchements et les doubles emplois. Un cadre de coordination serait nécessaire pour mener à bien cette mission.

L'existence de plusieurs programmes intervenant dans un même créneau au profit de populations possédant des caractéristiques similaires nécessite par ailleurs une harmonisation des principes et des règles de fonctionnement en vigueur. Cela concerne en particulier les divers mécanismes de promotion de l'emploi indépendant.

La participation active des populations à l'identification des besoins, à la conception des projets, à leur exécution et au suivi constitue également un garant de l'adhésion des populations aux actions initiées et à leur pérennité. La participation des organisations non gouvernementales aux projets de développement et de promotion sociale répond au même objectif.

Le Rapport national sur le développement humain en Tunisie de 1999 avait en effet souligné :

Les différentes évaluations réalisées par les institutions concernées ont démontré que la multiplicité des programmes a engendré des dérapages et a encouragé une certaine politique d'assistance passive qui trouve dans l'approche de l'État providence des fortes racines pour se régénérer. Cette situation a créé un manque à gagner en matière de rentabilité économique et d'efficacité sociale dans quelques programmes puisque, d'une part, le nombre de bénéficiaires des aides sociales dépasse largement celui des personnes réellement dans le besoin et, d'autre part, l'aide accordée à plusieurs catégories de ces derniers n'arrive pas toujours à répondre à leurs besoins vitaux, d'où la nécessité d'un meilleur ciblage des bénéficiaires et d'une harmonieuse classification de l'aide selon les besoins.

Pour conclure, tous ces programmes de réduction de la pauvreté doivent être suivis de près, en termes de performance à gérer les risques de marginalisation et d'aggravation de la distribution des revenus qui peuvent être associés à la mondialisation et à la libéralisation. Une concurrence accrue sur les marchés internationaux a tendance à générer de meilleures opportunités pour les travailleurs qualifiés, alors que les non-qualifiés risquent d'avoir plus de difficultés à garder leur emploi. Cette tendance met en relief le besoin d'investir dans la qualification de la population défavorisée, de manière à lui permettre de bénéficier des nouvelles opportunités offertes par les avancées technologiques.

NOTES

¹ Selon une étude menée par le professeur Boughzala, les entreprises tunisiennes travaillant pour le marché intérieur pourraient perdre 22 000 emplois non qualifiés dans l'agroalimentaire, les industries mécaniques et électriques, la chimie, le textile et l'habillement. Voir Boughzala, 1997.

² Elle n'est autorisée que dans les cas suivants : accomplissement de travaux de premier établissement ou de travaux neufs; accomplissement de travaux requis par un surcroît extraordinaire de travail; remplacement provisoire d'un travailleur permanent absent ou dont le contrat de travail est suspendu; accomplissement de travaux urgents ou comme formule de départ pour tout salarié selon accord des deux parties.

³ Voir BIT, 1996.

⁴ Leur nombre se situerait en 2006-2007 à près de 25 000 sur un total d'environ 44 000 diplômés de l'enseignement supérieur.

⁵ Voir Banque mondiale, 2000c.

⁶ Voir République tunisienne/PNUD, 1999.

CHAPITRE VI - CONCLUSIONS

Les chapitres précédents ont évalué la performance de la Tunisie dans les domaines de la libéralisation du commerce et des finances, ainsi que du développement humain durable. Ils ont également essayé d’esquisser des options en matière de politiques pour gérer les défis actuels et futurs dans ces domaines. Le présent chapitre a trois objectifs :

- Se concentrer sur les liens entre les différentes politiques qui visent une croissance économique plus élevée, une plus grande libéralisation et un meilleur développement social.
- Souligner les thèmes récurrents qui émergent des analyses sectorielles;
- Synthétiser les propositions d’actions avancées dans ce rapport.

A. LES LIENS

L’un des principaux défis auxquels font face les décideurs tunisiens consiste à maximiser les interactions positives entre les politiques économiques et sociales et minimiser les conflits éventuels. Ce rapport met en relief les deux aspects de ce problème. Quant aux interactions positives, le rapport a souligné plusieurs fois que les politiques sociales peuvent soutenir les buts économiques, dont l’atteinte, à son tour, est une condition préalable pour la réalisation des objectifs sociaux. Plusieurs exemples de cette interrelation ont été mentionnés. Nous citerons :

- Le taux de chômage actuellement élevé en Tunisie ne pourra diminuer et les salaires réels ne pourront augmenter à moyen terme qu’avec l’appui d’un taux de croissance économique élevé et soutenu.
- Un taux de croissance élevé et la diminution du chômage dépendent des politiques gouvernementales visant la stimulation de l’investissement privé national et étranger, l’amélioration de l’environnement des affaires et de la productivité du travail, ainsi que le renforcement de la compétitivité internationale, condition préalable à une mise en œuvre réussie de toute stratégie d’intégration croissante dans l’économie mondiale. Parmi ces politiques, il y a celles qui sont en rapport avec la privatisation et la mise à disposition des entrepreneurs de services modernes et à bas coût dans les domaines du transport, des télécommunications et des banques.
- La réalisation d’une plus grande productivité et d’une meilleure compétitivité dépend de la mise en œuvre de politiques qui engendrent des avantages sociaux importants, telles que le renforcement du rôle des PME dans le développement économique et surtout dans l’exportation de biens et services, ainsi que l’augmentation de la productivité du travail à travers l’éducation et la formation.

- En examinant les options en matière de promotion des exportations, nous avons souligné à chaque occasion le rôle des liens entre politique commerciale, IDE et développement des ressources humaines.

En même temps, le rapport a indiqué les domaines où un conflit potentiel existe à court et moyen terme entre les politiques économiques et sociales, en indiquant les possibilités d'une action corrective. Pour prendre un exemple, les réformes en matière de libéralisation du commerce, privatisation et plus grande flexibilité du travail peuvent contribuer à la croissance, mais au prix de coûts sociaux de transition émanant de l'impact négatif sur l'emploi. Ces coûts seront par la suite compensés par de nouvelles opportunités d'emploi. Le rapport a souligné la nécessité de mettre en place des dispositifs de sécurité sociale pour la main-d'œuvre redondante et d'explorer la possibilité de mise en place d'un mécanisme d'assurance chômage.

Par ailleurs, une ouverture accrue va vraisemblablement exercer des pressions qui augmentent les inégalités entre travailleurs hautement qualifiés et ceux à faible qualification, et entre les régions les plus avancées et les régions défavorisées. Le gouvernement souhaiterait éventuellement suivre de près l'émergence de cette tendance pour élaborer les politiques sociales et ajuster les institutions à même de la contrer.

B. LES THÈMES RÉCURRENTS

Parmi les thèmes que l'on retrouve tout au long du rapport, deux méritent spécialement d'être mis en relief : les réformes dites « de deuxième génération » et les investissements immatériels.

La nécessité d'une mise en œuvre plus rapide des réformes de deuxième génération apparaît dans tous les chapitres. Les réformes de première génération que la Tunisie a brillamment réussies concernaient la stabilisation et l'ajustement structurel, débouchant sur une croissance soutenue par des conditions macroéconomiques stables. Ces réformes concernaient aussi le fonctionnement plus efficace des marchés, les prix, le taux de change et les taux d'intérêt, la libéralisation du commerce, les impôts, les dépenses et la mise en place d'institutions de base touchant aux marchés.

Il n'existe pas de définition précise de réformes de deuxième génération, mais on peut considérer qu'il s'agit de l'ensemble des mesures nécessaires pour permettre à un pays de fonctionner plus efficacement – et de retirer un bénéfice maximal – dans l'économie globalisée, atteignant ainsi une croissance de haute qualité et durable. Les questions de deuxième génération, généralement, tournent autour de l'amélioration des fonctions administratives, légales et réglementaires de l'État, concernant les encouragements et les actions requis pour promouvoir le développement du secteur privé et pour développer la capacité institutionnelle à mettre en œuvre des réformes. En outre, l'une des leçons les plus nettes qui émerge de l'expérience mondiale en matière de réformes montre que les objectifs sociaux fondamentaux, telle la réduction de la pauvreté, doivent être considérés comme l'élément prépondérant des réformes de deuxième génération, ainsi que partie intégrale de l'ordre du jour global des politiques. Ces réformes doivent également traiter de la question très importante de la construction du consensus dans une société.

Plus précisément, dans le cas de la Tunisie, nous avons préconisé des réformes de deuxième génération, caractérisées par une grande complexité administrative et une visibilité publique relativement faible, touchant :

- la promotion des exportations
- la facilitation du commerce
- le secteur bancaire

- les privatisations
- la promotion de l'investissement étranger
- la Bourse des valeurs mobilières
- les marchés du travail
- l'éducation et la formation
- les programmes de réduction de la pauvreté

Dans bien des cas, l'action proposée par le rapport se réfère à un affinement et/ou à une accélération des réformes existantes et, à un moindre degré, il envisage de nouvelles mesures détaillées et complètes. Dans les deux cas, l'effort porte sur une grande amélioration de la qualité au sein du secteur public, un développement institutionnel non seulement au niveau des décideurs mais surtout des responsables des niveaux intermédiaires chargés de la gestion du secteur public. Un autre élément suggéré par le rapport est l'implication de toutes les parties concernées, dont les bénéficiaires, dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation (en cours de réalisation mais aussi ex-post) des réformes. Des mécanismes pour la participation de la société civile – organisations du travail, employeurs, ONG nationales, institutions de recherche et académiques et autres organes locaux – sont essentiels pour une approche participative aux nouvelles réformes et au développement.

La restructuration des institutions, bien évidemment, requiert un engagement à long terme et la capacité de s'attaquer à des défis politiques et techniques dont les solutions ne sont pas évidentes. Une gestion macroéconomique bien fondée et une libéralisation du commerce sont nécessaires. Mais la stabilité et l'ouverture risquent d'être périodiquement menacées sans un secteur public fort et efficace, à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de deuxième génération.

L'autre thème qui revient régulièrement dans ce rapport est celui de la promotion de l'investissement immatériel, la mise en valeur du capital humain en tant que facteur de compétitivité. Cette priorité a été soulignée dans plusieurs contextes. Par exemple, dans le cadre des politiques commerciales, on a beaucoup insisté sur la compétitivité hors prix, où les facteurs déterminants sont la qualité, l'innovation, les forces en commercialisation. Le rôle clef de l'investissement immatériel a également été souligné dans l'évaluation du programme de mise à niveau. Enfin, en examinant le potentiel tunisien en matière d'exportation de services, il a été souligné que le véritable avantage comparatif de la Tunisie demeure son capital humain.

Ce concept recouvre des notions de compétence, connaissance et savoir, ainsi qu'un ensemble de facteurs complémentaires tels que :

- les divers niveaux de formation et de qualification des différentes catégories de travailleurs
- l'organisation du travail, les motivations et incitations
- les compétences et niveaux de maîtrise technologique et technique
- les compétences gestionnaires et les capacités organisationnelles
- les systèmes d'information et dispositifs de connaissance
- les systèmes d'appui dans tous ces domaines

Au niveau international, il est de plus en plus reconnu que l'avantage comparatif des ressources humaines est le principal facteur qui détermine une pénétration réussie des

marchés étrangers. Ainsi, améliorer les niveaux d'éducation de la population, la formation et le recyclage de la main-d'œuvre doit être une composante essentielle de la stratégie de compétitivité internationale¹.

Les indicateurs de la Tunisie dans le domaine de l'éducation constituent le point faible de son classement en matière de développement humain, surtout en ce qui concerne le taux d'analphabétisme des adultes. En outre, il y a des écarts tant quantitatifs que qualitatifs dans l'éducation, notamment aux niveaux supérieurs; ces écarts sont extrêmes pour les matières techniques. Le pays souffre d'une mauvaise adéquation entre les qualifications imparties aux écoles et institutions de formation et celles requises par l'industrie. Dans ce contexte, il est utile de rappeler que, alors même que la Tunisie a été classée première en termes de compétitivité parmi 24 pays africains, elle est au dernier rang pour ce qui est de l'adéquation entre la formation des diplômés du supérieur et les besoins des entreprises. De plus, de nombreuses qualifications au niveau des technologies modernes d'information ne sont pas assurées par les systèmes de formation. La disponibilité d'une main-d'œuvre lettrée et apte à la formation est donc insuffisante pour faire face aux besoins des secteurs de biens et services qui se veulent compétitifs et technologiquement sophistiqués. Enfin, la demande internationale, qui est de plus en plus orientée vers des produits basés sur des connaissances et qualifications élevées, exige une main-d'œuvre à même de s'adapter rapidement, moyennant les recyclages nécessaires, pour saisir les opportunités qui se présentent.

Une maîtrise de l'outil informatique et un apprentissage à vie sont des éléments indispensables à un développement humain durable dans un contexte compétitif basé sur les connaissances. Selon une déclaration récente du professeur Jeffrey Sachs : « L'idée que les technologies de l'information jouent un rôle dans le développement est analogue au fait qu'un poisson trouve sa place dans l'eau; le lien est intrinsèque ». La maîtrise de l'informatique est une condition préalable pour le personnel comme pour les entrepreneurs dans le contexte international actuel du commerce, où les petites entreprises ont la possibilité de faire de l'Internet un outil de commercialisation, permettant de projeter une image professionnelle, fournir une information directe concernant leurs produits, trouver des clients à travers le monde à un coût modique, tout en améliorant le service aux clients. Toutefois, la Tunisie est classée 21^e sur 24 en Afrique, après l'Égypte et le Maroc, quant au nombre de postes connectés à Internet par habitant.

Parmi les mesures visant à assurer un apprentissage à vie, on peut citer :

- la formation pré-emploi pour transférer des qualifications aux jeunes qui ont quitté l'école;
- la promotion d'une formation continue pour les adultes ayant un emploi, et des qualifications en différentes langues à tous les niveaux de l'éducation générale;
- le développement de qualifications et d'attitudes propices pour créer une réelle culture de l'entrepreneuriat.

L'écart actuellement très large entre la demande en éducation et la formation et la capacité des institutions existantes ne pourra se réduire que par un revirement important dans les politiques de DHD, nécessitant une augmentation et une réallocation des ressources entre les différentes revendications au sein du système éducatif et en réponse aux besoins des secteurs productifs.

C. PROPOSITIONS D'ACTION

Le tableau ci-après résume les différentes propositions d'action présentées dans ce rapport, précisant les différents domaines des politiques et les objectifs qui y sont liés.

Domaine	Objectif	Proposition d'action
COMMERCE	<p><i>Promotion des exportations</i></p> <p><i>Libéralisation du commerce</i></p> <p><i>Amélioration de l'environnement des affaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'importance de la sous-traitance; intégration des exportateurs dans les circuits de commercialisation et distribution • Promotion des exportations compétitives hors textile-habillement • Promotion des exportations prometteuses dans le domaine des services • Diversification des marchés • Renforcement de la coordination et communication entre toutes les parties impliquées dans la promotion des exportations • Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services fournis; renforcement des services de collecte des informations marchés et produits; meilleur suivi/évaluation • Développement des services de contrôle technique • Suppression des obstacles auxquels les PME se heurtent en matière de dispositifs de promotion des exportations; renforcement des programmes spécifiques aux PME • Amélioration de la disponibilité et des termes de financement des exportations et du système d'assurance-crédit à l'exportation, y compris la couverture du risque de change • Encourager le transfert de technologie • Préparer l'internationalisation des entreprises tunisiennes • Réductions tarifaires graduelles de toutes sources, sur la base de la nation la plus favorisée, soit unilatéralement, soit au sein de l'OMC • Une plus grande intégration commerciale avec les pays maghrébins et arabes • Améliorer la disponibilité et les termes de financement à moyen terme, surtout pour les PME • Accélérer la restructuration et privatisation du secteur bancaire et permettre l'installation de banques étrangères • Mise en œuvre rapide des réformes en matière de facilitation du commerce • Assurer des services modernes, sûrs et à bas coût aux entreprises (assurances, télécommunications, manutention portuaire) à travers la privatisation ainsi que l'entrée libéralisée des entreprises étrangères • Mesures ciblées sur les PME, telles que les regroupements (districts)

Domaine	Objectif	Proposition d'action
INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER	<i>Cadre légal et institutionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une liste négative des activités qui ne sont pas accessibles aux investisseurs étrangers • Faciliter l'obtention des autorisations sectorielles • Réduire le nombre de formulaires à remplir et simplifier l'information requise des investisseurs • Améliorer les procédures d'enregistrement de la propriété intellectuelle et industrielle
	<i>Préalables économiques et sociaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les actions proposées sous « Amélioration de l'environnement des affaires » • Consolider l'effort d'aménagement d'espaces industriels
	<i>Politiques de promotion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les ressources financières et humaines de la FIPA • Assurer le service après vente aux investisseurs • Renforcer l'image de la Tunisie à l'étranger • Encourager le partenariat entre firmes nationales et investisseurs étrangers • Améliorer le ciblage des investisseurs potentiels; encourager les BOT
INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER DE PORTEFEUILLE	<i>Développer les marchés financiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération de la restructuration des compagnies d'assurance et du système bancaire
	<i>Attirer les investisseurs étrangers</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser une participation étrangère au capital social au-delà du plafond actuel de 50 % • Introduire certains titres tunisiens sur les marchés boursiers étrangers, en utilisant les techniques des American Depository Receipts ou des Global Depository Receipts • Encourager l'établissement de fonds-pays • Lancer des titres plus séduisants, par le biais de la privatisation d'entreprises publiques • Améliorer la transparence et la divulgation de l'information au sein de la Bourse

Domaine	Objectif	Proposition d'action
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	<i>Emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la flexibilité du marché du travail • Étudier les recommandations du BIT concernant l'amélioration des indemnités de licenciement
	<i>Education et formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les filières techniques et technologiques dans l'enseignement supérieur • Diminuer de manière drastique le nombre d'actifs analphabètes ou de niveau primaire • Réexaminer le système de la ristourne sur la taxe de la formation professionnelle • Encourager la formation continue dans les entreprises concernées par le programme de mise à niveau • Favoriser l'investissement privé dans le secteur de la formation • Mener une étude concernant les besoins de l'UE en matière de main-d'œuvre qualifiée • Encourager la formation en promotion des exportations et des IDE, en informatique, télécommunications et services d'exportation • Améliorer la performance du PRONAFOC • Promouvoir les connaissances informatiques et l'apprentissage à vie
	<i>Lutte contre la pauvreté</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le ciblage des bénéficiaires • Assurer une coordination plus efficace entre les divers opérateurs • Harmoniser les principes et les règles de fonctionnement des différents programmes • Renforcer les capacités opérationnelles des régions • Impliquer davantage les populations dans l'identification et l'exécution des actions • Renforcer les capacités centrales en matière de suivi et d'évaluation a posteriori des programmes régionaux

NOTES

¹ Il est intéressant de noter cette déclaration par le Ministère du commerce et de l'industrie de Trinité-et-Tobago : « Les recommandations les plus importantes, de loin, de la politique (industrielle) sont celles qui concernent le développement des ressources humaines. » (Trinité-et-Tobago, 1995).

RÉFÉRENCES

Agosin, Manuel R., David E. Bloom et Eduardo Gitli, 2001, « Globalisation, libéralisation et développement humain durable : analyse méthodologique de ces interactions », Programme mondial CNUCED/PNUD « Mondialisation, libéralisation et développement humain durable ».

Banque mondiale, 2000a, « République tunisienne. Actualisation de l'évaluation du secteur privé : relever le défi de la mondialisation ».

Banque mondiale, 2000b, « République tunisienne. Revue sociale et structurelle ».

Banque mondiale, 2000c, *The Quality of Growth* (Washington).

Ben Marzouka, Tahar, 2001, « Développement commercial : facteur d'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale » (avril).

Boughzala, Mongi, 1997, « Les effets du libre-échange sur la main-d'œuvre : le cas de la Tunisie et du Maroc, *Revue internationale du travail*, vol. 136, n° 3 (automne).

Brown, Drusilla, Alan Deardorff et Robert Stern, 1997, "Some Economic Effects of the Free Trade Agreements between Tunisia and the European Union" dans *Regional Partners in Global Markets: Limits and Possibilities of the Euro-Med Agreements*, sous la direction de Ahmed Galal et Bernard Hoekman (Londres, Centre for Economic Policy Research).

Bureau international du Travail, 1996, « Projet de rapport au Gouvernement sur la situation actuelle et les perspectives d'évolution de la couverture du chômage ».

Centre of Arab Women for Training and Research, 2001, *Globalization and Gender: Economic Participation of Arab Women* (Tunis).

Centre du commerce international CNUCED/OMC, 1998, « Renforcement de la coordination de l'intervention des principales institutions d'appui au secteur des entreprises exportatrices » (octobre).

CEPEX/PNUD, 2000, « Stratégie sectorielle d'exportation de biens : secteur textile-habillement. Conclusions et recommandations » (septembre).

CNUCED, 2000, World Investment Report, various issues.

Fonds monétaire international, 2001a, "Staff Report for the 2000 Article IV Consultation" (janvier).

Fonds monétaire international, 2001b, "Experimental IMF Report on Observance of Standards and Codes: Tunisia" (janvier).

- Ghesquière, Henri, 1998, "Impact of European Association Agreement on Mediterranean Countries", IMF Working Paper 98/116.
- Lakhoua, Fayçal, 2001, « L'IDE en Tunisie : évolution, impact et ouverture » (avril).
- Lakhoua, Fayçal et Lotfi Bouzaine, 1997, « Le programme de mise à niveau. Quelle cible ? », BMAN/ONUDI (décembre).
- Michalet, Charles-Albert, 1999, *La séduction des nations ou comment attirer les investissements* (Paris, Economica).
- Nsouli, Saleh M. et Mounir Rached, 1998, "Capital Account Liberalization in the Southern Mediterranean Region", IMF Institute Papers on Policy Analysis and Assessments 98/11.
- Organisation mondiale du commerce, 2000, *Rapport annuel* (Genève, OMC).
- Programme des Nations Unies pour le développement, 2000, *Rapport mondial sur le développement humain 2000* (New York, PNUD).
- PNUD/CEPEX, 1999, « Étude sur l'offre tunisienne de biens à l'exportation. Rapport principal » (janvier).
- Raven, J., 1994, « Rapport fait à la demande de la Chambre de commerce et d'industrie de Tunis ».
- République Tunisienne/PNUD, 1999, « Rapport national sur le développement humain en Tunisie – 1999 ».
- Rodrik, Dani, 1999, *The New Global Economy and Developing Countries: Making Openness Work* (Washington, Overseas Development Council).
- Rutherford, Thomas, Elisabeth E. Ruthström et David Tarr, 1995, "The Free Trade Agreement between Tunisia and the European Union".
- Sanaa, Ali, « Mondialisation et libéralisation : retombées sociales et adaptation au nouveau contexte ».
- SOFRECO, 2000, « Étude stratégique de développement du secteur du commerce » (janvier).
- Stephenson, Sherry, 2000, « Libéralisation et réforme des secteurs des services commerciaux dans l'économie tunisienne et amélioration de leur compétitivité », Ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur.
- Trinité-et-Tobago, 1995, "Industrial Policy 1996-2000", Ministère du commerce et de l'industrie.
- Università Commerciale L. Bocconi, 2000, "Foreign Direct Investment in the Mediterranean Countries" (octobre).
- World Economic Forum, 2000, « Rapport sur la compétitivité en Afrique, 2000 ».

TABLEAUX

Tableau 1. Tunisie et pays comparables : indicateurs économiques

PAYS	PIB PAR HABITANT		PIB (Milliards de dollars)	TAUX DE CROISSANCE DU PIB RÉEL (%)		TAUX DE CROISSANCE DU VOLUME DES EXPORTATIONS ** (%)		TAUX DE MONDIALISATION*** (Points de pourcentage)		EXPORTATIONS**/PIB (%)
	1999	1999, PPA*		1980-1990	1990-1999	1980-1990	1990-1999	1980-1990	1990-1999	
Colombie	2 250	5 709	94	3,6	3,3	7,5	5,2	3,9	1,9	18
El Salvador	1 900	4 048	12	0,2	4,9	-3,4	11,7	-3,6	6,8	25
Jamaïque	2 330	3 276	6	2,0	0,1	5,4	0,1	3,4	0,0	52
République dominicaine	1 910	4 653	16	3,1	5,7	4,5	7,5	1,4	1,8	32
Thaïlande	1 960	5 599	121	7,6	4,7	14,1	9,4	6,5	4,7	57
TUNISIE	2 100	5 478	20	3,3	4,6	5,6	5,1	2,3	0,5	42

* Parité du pouvoir d'achat.

** Biens et services.

*** Taux de croissance des exportations moins taux de croissance du PIB.

Source : Banque mondiale.

Tableau 2. Tunisie et pays comparables : indicateurs sociaux

	IDH* 1998	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur d'éducation	Indicateur PIB	Classement PIB moins classement IDH* 1998	Amélioration de l'IDH* 1980-98,%	IPH ** 1998		Indicateur de l'égalité des revenus ***	Population vivant de moins d'un dollar par jour %
							Classement	%		
COLOMBIE	0,764	0,76	0,85	0,68	-3	25	11	10,4	20,3	11
EL SALVADOR	0,696	0,74	0,73	0,62	-13	27	34	20,2	16,6	25
JAMAÏQUE	0,735	0,83	0,78	0,59	15	15	13	16,4	6,2	3
REPUBLIQUE	0,729	0,76	0,79	0,64	-5	23	20	15,4	12,5	3
DOMINICAINE										
THAÏLANDE	0,745	0,73	0,84	0,70	-5	29	29	18,7	7,6	28
TUNISIE	0,703	0,75	0,70	0,67	-29	32	36	21,9	7,4	1

* Indicateur du développement humain du PNUD

** Indicateur de la pauvreté humaine du PNUD

*** Revenus des 20% les plus riches divisés par les revenus des 20% les plus pauvres

Sources: PNUD, 2000 et Banque Mondiale

Tableau 3. Indicateurs de la Bourse des valeurs mobilières tunisienne (BVMT)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
BVMT (30/09/90)	127,76	170,60	199,37	251,02	507,22	634,71	570,64	455,64	464,56	810,24
DEX (31/12/97)								1 000	971,08	1 192,57
Capitalisation boursière (1)	448	610	790	1 000	2 525	3 967	3 892	2 632	2 452	3326
Capitalisation globale des entreprises cotées (2), dont :	68	91	128	162	531	927	626	590	927	881
- cotées (3)	17	28	30	54	330	684	274	287	237	554
- non cotées	51	63	98	108	201	243	352	303	601	326
PIB (4)	10 815,70	12 028,90	13 705,90	14 662,90	15 813,80	17 051,80	19 066,20	20 900,70	22 701,30	24 938,90
Capitalisation d'entreprises	13	15	17	19	21	26	30	34	38	44
Rotation (%)	3,8	4,6	3,8	5,4	13,1	17,2	7,0	10,9	9,7	16,7
Marché (%)	4,1	5,1	5,8	6,8	16,0	23,3	20,4	12,6	10,8	13,3
Cours/bénéfice	8	10	12	12	25	26	23	12	10	13

Source : BVMT.

Tableau 4. Capitalisation boursière dans les pays arabes
(Milliards de dollars)

	1998	1999	Évolution 1998/99 (%)
Arabie saoudite	42,63	60,44	41,78
Égypte	24,38	32,84	34,70
Tunisie	2,23	2,72	16,59
Maroc	15,61	13,70	-12,24
Bahreïn	6,77	7,16	5,76
Jordanie	5,86	5,83	-0,51
Oman	4,54	4,30	-5,29

Source : CMF.